

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243

Téléphone: 5517 700

Fax: 5517844

Site Web: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**CONSEIL EXÉCUTIF**  
**Quarante et unième Session ordinaire**  
**20 juin au 15 juillet 2022**  
**Lusaka (Zambie)**

**EX.CL/1343(XLI)**  
Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11-551 7700 Fax: +251 11-551 7844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

**Juin 2022**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**Audit S/Cttee/Rpt/.....**

Original: anglais

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES  
QUESTIONS D'AUDIT DE AVRIL À JUIN 2022**

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

<b>Abréviation</b>	<b>Nom complet</b>
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CAE	Comité des commissaires aux comptes externes
VP	Vice - Présidente
DG	Directeur général
GRH	Gestion des ressources humaines
BCI	Bureau du contrôle interne
PAP	Parlement panafricain
COREP	Comité des représentants permanents
TdR	Terme de référence
CAfDHP	Cour africaine des droits des peuples de l'homme
CCUAC	Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
PAP	Parlement panafricain
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale de l'Afrique
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
BAD	Banque africaine de développement
AMERT	Outil africain d'évaluation et de reporting de suivi
UE	Union européenne
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale
PwC	PriceWaterhouse Coopers

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES QUESTIONS D'AUDIT POUR LA PÉRIODE ALLANT D'AVRIL À JUIN 2022

### I. INTRODUCTION

1. Les sessions du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit se sont tenues les 20, 26 et 27 avril 2022, les 6, 13, 17 et 20 mai 2022, les 15, 22 et 24 juin 2022, physiquement et sous forme hybride, à Addis-Abeba, en Éthiopie, sous la présidence de S.E. Dr Mohamed Omar Gad, ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Union africaine, président du sous-comité du COREP sur les questions d'audit. La réunion du 24 juin 2022 était une réunion conjointe des sous-comités sur les questions d'audit, la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives et des experts du Comité des quinze ministres des finances (F15) pour examiner les états financiers audités de 2021 par le CAE, conformément à ***l'article 94 des nouvelles règles et règlements financiers de l'UA***, et par conséquent le rapport est séparé.
2. Au cours de la première réunion des sessions du sous-comité d'audit, le président a souhaité la bienvenue aux membres du sous-comité et à l'ancienne présidente du sous-comité d'audit, S.E. Emilia Ndinela Mkusa, ambassadrice de la République de Namibie, qui a accepté de participer à la réunion afin de partager ses expériences et de contribuer à l'amélioration du travail du sous-comité. Il a également souhaité la bienvenue aux représentants de la Commission de l'UA (CUA), dont S.E. la vice-présidente (VP) et le directeur général (DG). Il les a remerciés pour leur soutien aux travaux du sous-comité ainsi que pour les préparatifs et tous les efforts déployés pour assurer le succès de la réunion. Il a souligné qu'avec l'assouplissement des restrictions du COVID-19, il travaillera avec la CUA pour tenir des réunions physiques afin d'assurer des interactions efficaces sur le travail important du sous-comité.
3. Le Président a également informé les membres que les deux premiers jours seraient consacrés à l'examen des activités du Bureau du contrôle interne (BCI) et du rôle du Sous-comité sur les questions d'audit, l'objectif étant de déterminer comment améliorer l'efficacité de ces deux importantes fonctions de contrôle de l'Organisation à partir de 2022. Il a exhorté les membres à participer de manière interactive et active.
4. Après la présentation du rapport d'activité du BCI pour 2021, le président du sous-comité a visité les bureaux du BCI et s'est entretenu avec l'ensemble du personnel. Le président a noté les défis liés à la dotation en personnel, la majorité du personnel des projets ayant démissionné entre 2018 et 2021, tandis que le recrutement de la nouvelle structure n'a pas encore été effectué. D'autres défis concernaient les outils utilisés par la Direction, les ordinateurs étant génériques au sein de la population de la CUA, sans tenir compte de l'analyse effectuée dans l'audit des données financières. En outre, le logiciel de gestion des audits n'était pas utilisé à ce moment-là et le président a été informé que le BCI a obtenu des fonds de la BAD et a budgétisé un nouveau logiciel dans les propositions budgétaires de 2023.

## II. PRÉSENCE

5. Les membres suivants du sous-comité du COREP sur les questions d'audit ont assisté aux réunions :

1. Algérie
2. Cameroun
3. Tchad
4. Comores
5. Côte d'Ivoire
6. Égypte
7. Gabon
8. Gambie
9. Lesotho
10. Malawi
11. Maurice
12. Seychelles
13. Zambie

## III. ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

6. Les membres se sont réunis et ont discuté des points de l'ordre du jour tels que résumés dans le programme de travail ci-dessous :

Nombre de réunions	Points de l'ordre du jour discutés	Références juridiques	Date
1	1. Briefings sur : -  a) Mandat du sous-comité b) Règles et règlements financiers de l'Union africaine c) Statut et règlement du personnel de l'Union africaine	<b>Article 6.12 du mandat du sous-comité sur les questions d'audit</b>	20 avril 2022
2	2. Examen du rapport d'activité 2021 du BCI.	<b>Article 4 des règles et règlements d'audit interne de l'UA</b>	26 avril 2022
3	3. Fonctions et défis de l'audit ▪ Audit/Contrôle interne  4. Examen du programme de travail du sous-comité sur les questions d'Audit pour la période d'avril à juin 2022	<b>Article 6.12 du mandat du sous-comité sur les questions d'audit</b>  <b>Article 5 du mandat du sous-comité sur les questions d'audit</b>	27 avril  6 Mai 2022

4	<p>5. Examen de la matrice relative à la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif en matière d'audit, avec des échéances de rapport en mai 2022.</p> <p>6. Fonctions et défis de l'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit externe (Secrétariat du CAE)</li> <li>- Discussions sur les défis de la mise en œuvre des recommandations d'audit.</li> </ul>	<p><b>EX.CL/Dec.1126(XXXIX), par 41 (1.3vi)</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1057(XXXV)</b></p>	
5	<p>7. Récapitulatif informatif de l'audit Juricomptable et de performance de la CUA par PwC 2012-2018.</p> <p>8. Examen des rapports sur l'exécution du budget de l'audit interne pour 2021:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cour de l'UA (CAfDHP), Arusha</li> </ul> <p>9. CCUAC, Arusha</p>	<p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), par 72</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) par 65 (c)</b></p>	
6	<p>10. Examen des rapports sur l'exécution du budget de l'audit interne pour 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ZLECAF,</li> <li>- AUDA - NEPAD,</li> <li>- ECOSOCC,</li> <li>- PAP,</li> <li>- CADHP</li> </ul>	<p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) par 65 (c)</b></p>	13 Mai 2022
7	<p>11. Examen des rapports sur l'exécution du budget de l'audit interne pour 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAEP</li> <li>- CDC</li> </ul>	<p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) par 65 (c)</b></p>	17 Mai 2022
8	<p>12. Examen du rapport de lancement de l'audit Juricomptable et de performance des autres organes de l'UA par Lochan &amp; Co.</p> <p>13. Examen de la matrice sur la mise en œuvre des recommandations d'audits précédents.</p> <p>14. Examen du rapport sur l'exécution du budget de l'audit interne 2021 pour la CUA.</p> <p>15. Rapport du Bureau du Conseiller Juridique sur la manière dont les questions de gouvernance seraient résolues au CCUAC et à la CADHP.</p> <p>16. Examen du budget du BCI pour 2023.</p>	<p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), par 79</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1057(XXXV)</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) par 65 (c)</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1126(XXXIX), par 41 (1.3vi)</b></p> <p><b>Article 6.4 du mandat du sous-comité sur les questions d'audit.</b></p>	20 Mai 2022
9	<p>17. Suivi du rapport du Bureau du Conseiller Juridique sur la manière dont les questions de gouvernance seraient résolues au CCUAC et à la CADHP.</p> <p>18. Briefing sur le plan d'audit 2022 du BCI;</p>	<p><b>EX.CL/Dec.1143(XL) &amp; EX.CL/Dec.1126(XXXIX)</b></p>	15 Juin 2022

	<p>19. Examen du rapport d'activité modifié du BCI pour 2021.</p> <p>20. Examen du rapport sur les fonds de réserve et autres (fonds de roulement, fonds de maintenance, fonds pour la paix et fonds pour les coûts administratifs).</p> <p>Examen de la demande de Lochan &amp; Co. concernant la non-objection à la prolongation des délais de présentation des rapports de 30 jours, sans frais pour l'UA.</p>	<p><b>Article 6.2 of the TORs of the Sub-Committee on Audit Matters</b></p> <p><b>Article 4 of the AU Internal Audit Rules and Regulations</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.899 (XXVIII)</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), par 72</b></p>	
10	<p>21. Examen du rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations Juricomptable de PwC.</p> <p>22. Réunion avec les partenaires Réunion avec le Groupe des partenaires de l'Union africaine (AUPG) sur les questions liées à l'audit.</p> <p>23. Mise à jour sur la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif sur les questions d'audit avec des échéances de rapport en mai 2022.</p>	<p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), par 72</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) Par.65 (b)</b></p> <p><b>EX.CL/Dec.1126(XXXIX), par 41 (1.3vi)</b></p>	22 Juin 2022
11	<p>24. Examen des états financiers vérifiés de 2021 par le Conseil des Auditeurs Externes (BOEA) pour les Organes de l'UA (CUA, AUDA-NEPAD, MAEP, CCUAC, CADHP, CAfDHP, ZELCAF, (Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant), ECOSOCC, PAP) sur une séance conjointe avec le sous-comité sur la Supervision générale et coordination sur les questions budgétaires, financières et administratives et les experts F15.</p>	<p><b>Article 94 Règles et règlements financiers de l'Union africaine (Nouveau)</b></p>	24 Juin 2022

#### IV. LES ACTIVITÉS DU SOUS-COMITÉ :

##### A. BRIEFING SUR LE MANDAT DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

7. La directrice du BCI de la CUA a présenté aux membres les termes de référence du sous-comité sur les questions d'audit, qui ont été approuvés par le Conseil exécutif dans sa décision **Ex.Dec.752(XXII)** de janvier 2013. Elle a souligné la composition et la sélection des membres qui sont conformes aux procédures de travail du COREP, l'objectif, les rôles, les responsabilités et les réunions du sous-comité.

8. Suite à la présentation du briefing, les membres du sous-comité ont soulevé certaines préoccupations comme suit : -

- i) Les membres s'inquiètent de la non-participation de certains membres qui sont sous sanctions. Pour assurer une bonne représentation du Comité lors des réunions, les membres sanctionnés devraient être remplacés immédiatement dans le respect des règles légales.
- ii) Les membres ont convenu à l'unanimité que pour assurer un fonctionnement efficace et efficient, une formation doit leur être dispensée, y compris aux ambassadeurs. Certains membres n'ont pas de formation financière, ils ont besoin de bien comprendre les questions d'audit. Cela leur permettra de mieux prendre des décisions expertes et informées et d'améliorer le travail du souscomité.
- iii) Les membres ont indiqué qu'étant donné que leur travail doit traiter avec tous les Organes et autres parties prenantes de l'Organisation, tels que les partenaires, il est nécessaire d'organiser une réunion bilatérale avec les partenaires afin de combler les nombreuses lacunes existantes et d'établir des relations de travail cordiales et structurées avec eux. Les membres se sont mis d'accord et ont chargé le Gabon de développer certains points sur les suggestions faites sur la question de la tenue d'une réunion bilatérale avec les partenaires.
- iv) Les membres soulignent que la vérification est très importante et que, par conséquent, la formation proposée doit être priorisée. Ainsi, la formation devrait comporter un examen approfondi des contrôles internes afin d'améliorer la compréhension des membres.
- v) Les audits ne doivent pas se concentrer uniquement sur les questions financières, laissant de côté les questions opérationnelles. Le Comité doit connaître tous les risques auxquels l'organisation est confrontée, en dehors des risques financiers, et doit également avoir une connaissance des questions éthiques pour remplir efficacement son rôle.



- vi) Ils ont également noté que le travail du sous-comité nécessite également certaines compétences en matière d'audit, qui devraient être abordées par la formation, étant donné que le travail du comité recoupe toutes les autres fonctions de l'Union.
- vii) Les membres ont également fait part de leurs préoccupations quant à la mise à disposition tardive des documents pour les réunions, ce qui rend difficile la préparation adéquate des réunions et a également un impact négatif sur la qualité des débats et des recommandations à proposer au COREP. La Commission est donc invitée à améliorer cette situation en fournissant les documents au moins cinq jours avant les réunions.
- viii) Pour s'assurer que toutes les questions discutées sont bien saisies et enregistrées, les membres suggèrent que le procès-verbal soit envoyé au président du sous-comité pour validation avant d'être distribué aux membres.
- ix) Certains membres ont également indiqué que la qualité de certains rapports d'audit externe est très mauvaise et devrait être améliorée. Les membres ont attribué cette situation au fait que le Conseil des Auditeurs Externes est composé d'auditeurs provenant de différents États membres et possédant des compétences et des expériences divergentes. Pour remédier à ce problème, on peut leur faire suivre une initiation avant de commencer l'audit, afin qu'ils aient tous la même compréhension. En outre, un modèle pourrait être élaboré pour guider l'ensemble du processus d'audit.
- x) En outre, les membres indiquent que certains rapports contiennent des conclusions répétitives par rapport aux rapports précédents. Les membres soulignent également que, parfois, les auditeurs externes se plaignent que la Commission ne leur a pas fourni tous les documents nécessaires à l'audit.
- xi) Les membres ont également souligné à l'unanimité l'insuffisance de la dotation en personnel du Bureau du contrôle interne et ont indiqué que la dépendance excessive à l'égard des partenaires pour financer les activités du Bureau du contrôle interne, en particulier la dotation en personnel, devrait être revue et corrigée afin d'éviter de compromettre la divulgation d'informations critiques de l'Organisation aux partenaires et de protéger l'indépendance et la confidentialité du Bureau. En outre, les membres ont demandé que le budget annuel du BCI leur soit présenté pour examen et considération avant son inclusion dans le budget annuel consolidé de l'Organisation, comme l'exige le mandat du sous-comité.
- xii) Les membres ont également fait part de leurs préoccupations quant à la courte durée de la participation au comité, qui affecte l'expertise et la compréhension des fonctions du sous-comité, ainsi que l'expertise financière requise pour faire partie du sous-comité. Étant donné que le

comité doit se réunir au moins quatre fois par an, les membres ont demandé que le calendrier des réunions les guide correctement, et que des réunions ordinaires supplémentaires puissent être convoquées si le besoin s'en fait sentir pour traiter des questions critiques ou urgentes.

- xiii) Les membres ont demandé que le rapport d'audit Juricomptable soit remis en circulation et présenté aux membres comme une récapitulation et ce qui a été fait sur les questions comme une mise en œuvre des recommandations soulevées dans le rapport.
- xiv) Les membres ont demandé que les rapports d'audit interne et d'audit Juricomptable et de performance soient mis à leur disposition sur le site web (plateforme en ligne) et sous un accès protégé par mot de passe.

**9. En conclusion, le sous-comité a pris note du briefing et a fait les recommandations suivantes :**

- i. Le président du sous-comité doit communiquer avec le doyen de la région de l'Ouest pour remplacer les deux membres suspendus.*
- ii. Les documents pour les réunions doivent être disponibles au moins cinq jours ouvrables avant la date de la réunion.*
- iii. Le BCI devrait préparer une liste des besoins de formation complets en matière d'audit, de gestion financière, d'administration, d'éthique, d'opérations et de contrôle interne, pour les membres du sous-comité au niveau des experts et des ambassadeurs.*
- iv. Le conseil des Auditeurs Externes, composé de personnes issues de différents milieux de l'audit national, devrait être initié avant de commencer l'audit et élaborer un modèle détaillant tous les processus d'audit à suivre, de manière à normaliser les formats de rapport.*
- v. Il a été demandé à la présidence du sous-comité d'aider à l'organisation d'une réunion trilatérale entre les membres du sous-comité, la CUA et les partenaires de l'UA en collaboration avec le Gabon, et il a été demandé au BCI d'aider à la préparation de cette réunion.*
- vi. Le plan de travail annuel et la matrice de mise en œuvre, ainsi que le budget du BCI, doivent être présentés au sous-comité pour examen et considération avant d'être inclus dans le budget de l'Union.*
- vii. Il convient de remédier immédiatement à l'insuffisance des effectifs du département et d'éliminer progressivement la dépendance excessive du département à l'égard de ses partenaires pour le financement du personnel et le soutien des autres ressources.*

## **B. RÉUNION D'INFORMATION SUR LES RÈGLES ET RÈGLEMENTS FINANCIERS (2022) ET LE STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL (2010)**

**10.** La Directrice des finances a fait une présentation sur les nouvelles règles et règlements financiers, indiquant que les nouvelles règles et règlements financiers ont été révisées conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 687(XXX) de janvier 2018 qui demande à la Commission de l'UA de mettre à jour les règles et règlements financiers de l'UA en tenant compte des règles d'or nouvellement adoptées et des mécanismes d'implication du F15 sur les questions budgétaires et financières de l'Union. Elle a en outre informé les membres que le règlement financier révisé a été approuvé lors du sommet de février 2022. Elle a fait la présentation en se concentrant sur les articles du règlement financier qui ont un rapport direct avec le travail du sous-comité sur les questions d'audit, y compris la supervision du travail de la fonction de gestion des risques. La présentation comprenait également les articles sur le travail du BCI et le travail du CAE.

**11.** Le chef de la planification des ressources humaines et du développement organisationnel, représentant la directrice de la GRH, a fait la présentation en soulignant les questions clés sur le Statut et règlement du personnel de l'UA, y compris le champ d'application, l'applicabilité et les classifications ; les dispositions du Statut et règlement du personnel sur les allocations et les avantages du personnel, le recrutement et la gestion des performances du personnel ; les raisons et les défis pour lesquels le Statut et règlement du personnel actuel n'a pas pu être pleinement mis en œuvre.

**12.** Le Directeur général a également fait quelques remarques sur les défis auxquels la Commission, en tant que Secrétariat de l'Union, est confrontée, notamment la réduction du financement de l'Organisation en raison des défis auxquels les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation (les États membres) sont confrontés sur le continent. Il a également appelé à des efforts collectifs pour traiter de manière adéquate les faiblesses et les défis des systèmes de contrôle interne et s'est proposé d'offrir son expertise dans ces domaines et de travailler avec le sous-comité ainsi qu'avec le BCI, afin d'assurer une bonne gouvernance. Il a également informé la réunion que le Comité de responsabilité interne (IAC) lui a été confié et qu'il le ressuscitera, afin d'améliorer la gouvernance dans l'Organisation.

**13.** Après les présentations, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, qui sont résumés ci-dessous :

- i. Les membres s'inquiètent de plusieurs conclusions et recommandations négatives figurant dans les rapports d'audit, mais aucune mesure punitive n'a été prise. Ils ont rappelé la règle 58 du Statut et règlement du personnel qui décrit les fautes professionnelles et les sanctions qu'elles entraînent.
- ii. Les membres ont également souligné que, si certains membres du personnel ou responsables ont quitté l'organisation sans payer ce qu'ils devaient, ces cas auraient dû être résolus par des sanctions. Si l'organisation est poursuivie

en justice, cela signifie que quelqu'un n'a pas bien assumé ses responsabilités. L'obligation de rendre des comptes et la responsabilité doivent être soulignées par des sanctions si nécessaire, afin de dissuader le personnel de violer les règles ou de mal gérer les ressources de l'Union.

- iii. Les membres ont indiqué qu'il est évident que le Statut et règlement du personnel de l'UA 2010 présente des lacunes pour répondre aux exigences de l'évolution des questions au sein de l'UA. Ils ont en outre indiqué que les questions qui ont conduit au rejet du Statut et règlement du personnel de l'UA devraient être traitées le plus rapidement possible ou faire l'objet d'un compromis pour garantir son approbation.
- iv. Les membres ont déclaré qu'il est essentiel de partager périodiquement l'allocation des quotas des postes de l'UA pour aider à guider les États membres sur la circulation et la candidature de leurs citoyens aux postes disponibles. Il a été réitéré que, avant la publication des postes, la CUA devrait communiquer aux États membres à temps et conformément aux décisions de l'assemblée qui enjoint la commission d'informer les États membres des postes disponibles.
- v. Les membres ont fait part de leurs préoccupations quant au manque de responsabilité de certains commissaires dans l'exercice de leurs fonctions lorsqu'ils sont confrontés à des actes répréhensibles ou à des irrégularités.
- vi. Les membres ont observé que le plafond de 250 millions de dollars américains par an oblige l'Union à s'adresser aux partenaires pour obtenir des fonds supplémentaires afin de réaliser ses programmes. Par conséquent, les membres ont réitéré que les États membres devraient prendre leurs responsabilités en matière de contributions budgétaires, étant donné que les dix premières années de l'Agenda 2063 touchent à leur fin.
- vii. Les membres sont également préoccupés par l'utilisation du mot "Oversight", qui a deux significations contradictoires et qui devrait donc être clarifié chaque fois qu'il est utilisé.
- viii. Les membres ont également souligné la nécessité d'analyser les performances des départements afin d'inclure les décisions du Conseil exécutif en suspens à mettre en œuvre, leur taux d'exécution du budget annuel et la mise en œuvre des rapports d'audit.
- ix. Les membres ont également apprécié la qualité des présentations, qui étaient bien détaillées, informatives et compréhensibles, et ont demandé qu'elles soient mises à la disposition des États membres.

**14. En conclusion, le Sous-comité a adopté le rapport et formulé les recommandations suivantes :**

- i. Les membres ont réitéré la nécessité de prendre des mesures punitives à l'encontre de ceux dont les conclusions d'audit sont négatives dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations, et ceux qui ont quitté l'Organisation avec des dettes non réglées devraient être poursuivis jusqu'à impliquer les organisations internationales sœurs similaires où ils ont pu aller afin de récupérer les ressources de l'Union africaine.*
- ii. Les membres ont demandé à la Commission d'achever d'urgence l'exercice de révision, tel qu'envisagé dans la décision 1144 du Conseil exécutif, des propositions relatives à certains droits dans le projet du Statut et Règlement du personnel révisé.*
- iii. Les membres ont demandé instamment à la Commission de mettre à disposition les rapports sur les quotas des États membres et de leur faire connaître en temps utile les publications de postes.*
- iv. Les membres ont recommandé que les États membres soient instamment priés de veiller à ce que les contributions soient versées pour assurer un financement adéquat des budgets annuels de l'Union.*

#### **C. EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE POUR L'ANNÉE 2021**

**15.** La directrice du BCI a présenté le rapport d'activité de l'audit interne pour l'année 2021, indiquant que le rapport d'activité était basé sur les exigences de l'Institut des auditeurs internes (IIA) pour rendre compte au Comité d'audit des activités opérationnelles annuelles du Bureau. Elle a confirmé que le Bureau a bénéficié d'une indépendance organisationnelle dans la conduite de ses activités d'audit au cours de l'année 2021 et que les travaux d'audit interne ont été menés conformément aux normes de IIA, tandis que les enquêtes ont été menées conformément aux procédures opérationnelles standard de l'UA et aux principes et directives uniformes internationaux en matière d'enquêtes.

**16.** Elle a souligné les niveaux de dotation en personnel du BCI pour l'année 2021 de quinze (15) professionnels de l'audit (8 postes réguliers au titre du budget des États membres et 7 financés par les partenaires de développement) par rapport à la nouvelle structure approuvée de trente-cinq (35) postes. Elle a également informé la réunion que le plan annuel 2021 du Bureau contenait 47 projets d'audit et qu'au 31 décembre 2021, trente-six (36) projets d'audit et d'enquête avaient été entrepris et achevés, y compris les demandes de la direction, ce qui donne un taux d'exécution global de 66% du plan annuel approuvé. La directrice a ensuite présenté les principales observations d'audit relevées au cours de l'année, classées dans la catégorie Gouvernance, gestion des risques et contrôles internes.

**17.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont fait des commentaires et demandé des éclaircissements, qui sont résumés ci-dessous :

- i.) Les membres ont demandé des explications sur les raisons pour lesquelles le rapport d'activité du BCI n'était pas étayé par des informations détaillées.
- ii.) Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle le projet de procès-verbal de la réunion du sous-comité sur les questions d'audit prend plus d'une semaine pour être achevé et partagé.
- iii.) Les membres ont noté qu'un projet d'audit, à savoir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), n'était pas numéroté. Ils ont suggéré de le numéroté et de réviser le nombre total d'audits prévus pour l'année 2021 pour le porter à 48 au lieu de 47 projets.
- iv.) Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle les projets d'audit découlant des demandes de la Direction ont été entrepris à 100 %, alors que les projets d'audit prévus n'ont été entrepris qu'à 45 %.
- v.) Les membres ont voulu savoir si le taux d'exécution des audits de 66% était satisfaisant ou non, selon l'avis du BCI.
- vi.) Les membres ont demandé des explications sur les raisons de la démission de nombreux auditeurs (raisons de la démission). Les membres souhaitent également savoir quand (en quelle année) ces auditeurs ont quitté l'organisation.
- vii.) Les membres ont demandé des détails sur les formations entreprises, comme l'endroit où elles ont eu lieu, le nombre d'auditeurs qui y ont participé, si des certificats de formation ont été remis et si les formations ont eu lieu physiquement ou virtuellement.
- viii.) Les membres ont demandé des précisions sur ce qui est utilisé comme dénominateur pour déterminer le taux d'exécution du plan d'audit.
- ix.) Les membres ont exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la raison pour laquelle seuls huit membres du personnel du Bureau sont financés par le budget ordinaire alors que sept sont financés par des partenaires. Les membres notent que près de 50 % de l'effectif actuel du Bureau est financé par des partenaires.
- x.) Les membres ont demandé à connaître la composante ressources humaines du BCI pour l'année 2022 et comment les recrutements pour la structure du BCI pourraient être accélérés.
- xi.) Les membres ont demandé des justifications quant à la raison pour laquelle certains bureaux de liaison n'ont pas été audités au cours de l'année 2021.

- xii.) Les membres ont demandé pourquoi et comment il était possible pour certains bureaux de fonctionner sans convention d'accueil. Les membres souhaitent également connaître les implications juridiques qui en découlent.
- xiii.) Les membres souhaitent connaître l'analyse de la tendance des billets d'avion non utilisés et les mesures prises pour corriger la situation.
- xiv.) Les membres ont demandé s'il existait des politiques de passation de marchés et si elles étaient respectées, et pourquoi le montant total de 7 531 369,52 de dollars américains avancé aux vendeurs était en suspens depuis plus d'un an.
- xv.) Les membres ont demandé des éclaircissements sur la terminologie utilisée pour l'avance de salaire de 14 196,62 dollars américains à un membre du personnel d'un bureau de la CUA, s'il s'agissait d'un prêt ou non et pourquoi l'avance a été accordée sans contrat valide.
- xvi.) Les membres ont demandé pourquoi les réconciliations bancaires n'étaient pas effectuées sur une base mensuelle et quelles étaient les implications de la non-réalisation des réconciliations bancaires.
- xvii.) Les membres ont demandé des éclaircissements pour savoir si les principales conclusions (observations clés) se rapportent au rapport d'expertise juricomptable de PwC sur la CUA ou comment ces conclusions se rapportent au rapport juricomptable de PwC sur la CUA.
- xviii.) Les membres ont exprimé leur inquiétude sur la question des billets non utilisés. L'Unité des voyages devrait obtenir des éclaircissements de la part des compagnies aériennes en consultant Ethiopian Airlines et d'autres compagnies aériennes sur la manière de régler ce problème.

**18. Le sous-comité a adopté le rapport et a formulé les conclusions et recommandations suivantes :**

- i. Le BCI doit veiller à ce que les projets de procès-verbaux du sous-comité du COREP sur les questions d'audit soient achevés et soumis au président dans un délai d'une semaine à compter de la date de la réunion.*
- ii. Le rapport d'activité du BCI pour 2021 devrait être révisé pour intégrer les changements suggérés, notamment :*
  - Des annexes pour la ventilation des formations avec la nature des certificats reçus ;*
  - Une liste actualisée de tous les bureaux travaillant sans accord d'accueil ;*

- *Détails des compliments du personnel et de la date de démission du personnel ;*
  - *Analyse des tendances des billets non utilisés par rapport au coût total des billets émis.*
- iii. *La Direction de la GRH devrait accélérer le processus de recrutement pour les postes du BCI en priorité.*
- iv. *Le président du sous-comité a nommé un groupe de travail d'experts à composition non limitée comprenant des membres des Comores, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Gambie et de tout autre membre désireux de participer au groupe de travail en collaboration avec le BCI et l'Égypte sur les recommandations spécifiques proposées en mettant l'accent sur la section 7 du rapport d'activité 7 sur les observations majeures.*
- v. *Le BCI devrait partager des copies de son rapport d'assurance qualité externe pour les années 2015 et 2020 avec tous les membres du sous-comité.*

#### **D. BREFFAGE SUR LES FONCTIONS D'AUDIT ET DÉFIS DE L'AUDIT/DU CONTRÔLE INTERNE**

**19.** La présentation a été faite par le Coordinateur du BCI. La présentation comprenait le contexte de la création de la direction, le mandat et l'autorité tels qu'ils découlent des règles et règlements de l'audit interne et de diverses décisions du Conseil exécutif, les processus d'audit interne et d'enquête, les services et les domaines d'audit du BCI, les outils et les manuels utilisés. Il a ensuite souligné les défis auxquels le BCI est confronté dans l'exercice de sa fonction de contrôle.

**20.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, qui sont résumés ci-dessous :

- i. Les membres ont demandé que le sous-comité d'audit ait un accès complet aux documents, comme c'est le cas pour le BCI (par exemple, les rapports du BCI, les procès-verbaux de ce sous-comité, etc.
- ii. Les membres ont estimé que, de la même manière que le personnel du BCI prête serment avant d'assumer ses fonctions et responsabilités, les membres du sous-comité devraient également prêter serment pour garantir la confidentialité des documents sensibles.
- iii. Les membres ont noté que la présentation faite ne contenait pas de section spécifique détaillant l'inspection dans le cadre du mandat du BCI.
- iv. Les membres ont noté que le BCI comptait sur les dénonciateurs pour signaler les irrégularités et se sont inquiétés du fait que le BCI ne lance pas les enquêtes au cas où les dénonciateurs ne feraient aucun rapport.



- v. Les membres ont exprimé leurs préoccupations quant aux difficultés rencontrées par le BCI pour recevoir des réponses de la direction. Les membres ont demandé qu'un mécanisme soit développé pour s'assurer que le personnel réponde à toutes les demandes du BCI. Par exemple, comme il n'y a pas de sanctions en cas d'absence de mise en œuvre, cela implique que les membres du personnel n'ont pas peur et n'ont pas d'égard pour le travail du BCI.
- vi. Les membres ont demandé si le BCI aurait des besoins supplémentaires pour donner à la fonction un mandat plus clair pour faire son travail de manière plus appropriée et pour renforcer encore le travail du BCI.
- vii. Les membres s'inquiètent de l'existence d'une sous-déclaration, le rapport du BCI remis au sous-comité ne contenant pas tous les chiffres et toutes les informations.
- viii. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des recommandations, les membres ont noté que le rapport d'activité de 2021, dont il a été question précédemment, ne contenait pas les recommandations et qu'il n'était donc pas possible de savoir ce qui avait été mis en œuvre.
- ix. Certains membres ont noté une contradiction dans la version française de la présentation, sur le processus d'audit, où le BOA a indiqué que pendant le travail sur le terrain, les auditeurs rencontrent la direction pour l'informer des résultats, puis lors de la rédaction du rapport, le BOA soumet le projet de rapport à la direction pour commentaires. Les membres estiment qu'il n'est pas nécessaire de demander les réponses de la direction si le Bureau a déjà eu une réunion avec l'entité auditée/la direction. Si l'entité auditée est informée, cela signifie qu'il n'y a rien d'autre à faire. Les membres sont préoccupés par le fait que la version française n'a peut-être pas rendu exactement ce que le BOA avait l'intention de communiquer.
- x. Les membres sont préoccupés par le fait que, bien que le BCI ait présenté un double rattachement, administratif (au président de la Commission de l'Union africaine) et fonctionnel (au sous-comité sur les questions d'audit), il semble que le rattachement fonctionnel au sous-comité des questions d'audit soit moins mentionné. Les membres se demandent si cela signifie que la fonction d'audit interne est davantage considérée comme un processus administratif.
- xi. Les membres ont demandé à connaître la période couverte par l'actuel plan stratégique quinquennal du BCI et s'il a été approuvé par le sous-comité.
- xii. Les membres souhaitent savoir si la direction ainsi que le sous-comité sont informées des courriels reçus des dénonciateurs, car cela est jugé important pour la transparence.

- xiii. Les membres ont voulu savoir si les audits de certification sur les fonds des partenaires sont effectués par des auditeurs spécialisés dont les salaires sont payés par les fonds des partenaires.
- xiv. Les membres ont indiqué que les organes de l'UA énumérés dans la présentation semblaient être moins nombreux que ceux connus, et il a été suggéré que le titre soit modifié en "Organes et institutions de l'UA" afin d'être juridiquement correct.
- xv. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la question de savoir si le BCI a audité les institutions de l'UA, par ex. Institution africaine de renforcement des capacités et l'Institut africain de réadaptation. Les membres ont demandé s'ils devaient être audités par le BCI bien qu'ils soient entièrement financés par d'autres organisations.
- xvi. Les membres souhaitent comprendre les différences, le cas échéant, entre le logiciel d'audit actuellement utilisé par le BCI et le nouveau logiciel proposé pour l'achat avec l'aide de la BAD. Les membres notent que le budget du BCI pour l'année prochaine prévoit un montant substantiel de la BAD pour l'achat du logiciel d'audit.
- xvii. Les membres ont exprimé leurs préoccupations concernant les problèmes de personnel auxquels est confronté le BCI, notamment le départ de 6 personnes (4 auditeurs principaux et 2 auditeurs), et ont demandé à connaître les raisons de ces départs.
- xviii. Les membres ont exprimé leurs préoccupations quant au défi que représente le budget du BCI, car il est probable que la dépendance à l'égard du financement des partenaires entraîne une violation de la confidentialité. Ceci étant, les membres ont voulu savoir si des mesures internes étaient prises pour s'assurer que les États membres s'approprient ce département très important du BCI. Par exemple, quelles mesures ont été mises en place pour s'assurer que le BCI dispose d'une capacité et d'un budget suffisants pour garantir que le département effectue le travail essentiel que l'on attend de lui.
- xix. Les membres ont demandé que davantage d'informations soient fournies sur le défi en matière de personnel, c'est-à-dire l'inclusion du nombre d'employés actuellement au sein du BCI, l'écart et le nombre de postes supplémentaires à pourvoir d'urgence.
- xx. Les membres ont exprimé leurs préoccupations quant au défi que représentent les constatations répétées des audits et ont demandé si un exercice d'étalonnage avec d'autres organisations comme la SADC et la BAD permettrait de surmonter ce défi. Les membres se demandent également si la répétition des constatations est le signe que les systèmes de contrôle interne ne se sont pas améliorés. Ils estiment que les faiblesses du système permettent de répéter les mêmes erreurs. Les membres ont

également souligné la nécessité d'instituer un système de sanctions en vue d'une tolérance zéro pour les violations des règles et règlements de l'UA.

- xxi. Les membres ont exprimé d'autres préoccupations concernant le défi que représente la réception tardive des réponses de la direction. Des suggestions de sanctions à l'encontre des entités auditées ont été émises, comme l'imposition d'une interdiction de voyager aux gestionnaires dont les rapports d'audit sont en suspens ou l'absence de réponses et les réponses tardives devraient entraîner des conséquences.
- xxii. Les membres ont rappelé que les réponses tardives témoignent d'un manque d'engagement de la part de l'entité contrôlée et se sont demandé si les entités contrôlées avaient la possibilité d'évaluer les auditeurs. Certains membres estiment qu'un système d'évaluation contribuerait à améliorer la coopération entre l'entité contrôlée et l'auditeur, tandis que d'autres craignent que l'évaluation ne fasse l'objet d'abus et ne soit une perte de temps.
- xxiii. Les membres se demandent si le BCI a signé avec les partenaires un protocole d'accord comportant une clause de confidentialité qui garantit la confidentialité. Ceci est important car les partenaires qui soutiennent le Bureau peuvent exiger des rapports du BCI qui sont pour la plupart de nature confidentielle.
- xxiv. Les membres ont noté quelques incohérences dans l'utilisation des noms du BCI et du BAI dans la présentation. Le BCI doit normaliser l'utilisation de son titre comme BCI et non BAI.

**21. En conclusion, le sous-comité a adopté le rapport et formulé les recommandations suivantes:**

- i. Le sous-comité du COREP sur les questions d'audit devrait être davantage impliqué dans les rapports et le suivi dans le cadre du processus d'audit interne.*
- ii. Pour donner des moyens financiers au BCI, son processus budgétaire devrait passer par le sous-comité sur les questions d'audit. Il convient également de veiller à ce que le recrutement des 12 employés clés soit accéléré.*
- iii. Une équipe dirigée par l'expert de la mission de Côte d'Ivoire devrait suivre la question de l'accès à la documentation.*
- iv. Le BCI, en consultation avec MIS et en se référant à d'autres organisations internationales, doit s'assurer qu'un portail électronique est créé pour les documents, en gardant à l'esprit le haut niveau de confidentialité requis. Un ensemble de règles doit être établi en ce qui concerne l'accès aux informations partagées.*

- v. **Plus d'informations devraient être partagées par le BCI, y compris :**
- **Les détails seront partagés dans les rapports d'audit interne et les données seront désagrégées pour montrer les tendances à des fins de comparaison.**
  - **Le plan stratégique quinquennal du BCI**
  - **Présentation du logiciel de gestion des audits.**
- vi. **Le BCI doit communiquer au sous-comité l'adresse électronique de la ligne directe utilisée pour les dénonciations. L'adresse électronique de la ligne directe est [InvestigationOIO@africa-union.org](mailto:InvestigationOIO@africa-union.org)**

**E. EXAMEN DE LA MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS D'AUDIT, AVEC DES DÉLAIS DE RAPPORT POUR MAI 2022 ET MISE À JOUR AU 21 JUIN, ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU SOUS-COMITÉ DES QUESTIONS D'AUDIT POUR AVRIL À JUIN 2022**

**22.** La directrice du Bureau de contrôle interne (BCI) a présenté le rapport en indiquant que la matrice est divisée en deux parties : - i) Décisions urgentes du Conseil exécutif en matière d'audit, qui comprend 73 (comprenant 6 préambules) décisions devant faire l'objet d'un rapport en mai 2022 pour la réunion du Conseil exécutif de juin/juillet 2022 ; et ii) Décisions globales du Conseil exécutif en matière d'audit, qui comprend les 253 (comprenant 29 préambules) décisions prises en matière d'audit. Elle a souligné que le président du sous-comité sur les questions d'audit s'est engagé à veiller à ce que les décisions urgentes fassent l'objet d'un suivi afin de permettre au sous-comité de faire rapport comme il se doit, et qu'il a écrit à la direction de l'UA au sujet du suivi. Elle a également indiqué que le BCI, avec le soutien du président du sous-comité, assurera le suivi des autres décisions afin de garantir leur mise en œuvre et qu'une mise à jour complète sera effectuée après les réunions de juin/juillet.

**23.** La Directrice a également présenté la matrice qui a été mise à jour au 21 juin 2022, ainsi que le suivi des lettres envoyées aux dirigeants de la CUA. Au 21 juin 2022, sur 67 décisions critiques et urgentes, seules 7 (11%) ont été mises en œuvre, soit une augmentation par rapport à 1 (mise en œuvre au 17 mai 2022 lors de la mise à jour précédente), les décisions en cours (processus continus) étaient au nombre de 23 (34%), celles en cours (dont le processus de mise en œuvre a commencé) étaient au nombre de 23 (34%) et celles non mises en œuvre étaient au nombre de 14 (21%).

**24.** Sur un total de 224 décisions relatives à des questions d'audit, les membres ont été informés que 86 (38 %) ont été mises en œuvre, 50 (22 %) sont en cours, 60 (27 %) sont en cours, 20 (9 %) n'ont pas été mises en œuvre et 8 (4 %) attendent un retour d'information sur l'état de la mise en œuvre. La mise en œuvre globale de TOUTES les décisions d'audit était de 61 % au 21 juin 2022, compte tenu des éléments mis en œuvre et en cours.

25. Le suivi des lettres envoyées par le président du sous-comité à la direction de la CUA, aucune réponse n'a été reçue au 21 juin 2022.

26. Concernant le projet de programme de travail du sous-comité, la directrice a mis en évidence les points de l'ordre du jour énumérés aux dates proposées des 20, 26 et 27 avril 2022, 06, 13, 17 et 20 mai 2022 ; 16, 17 et 18 juin 2022. Elle a également indiqué que la réunion d'examen des états financiers vérifiés de 2021 par le Comité des commissaires aux comptes serait une séance conjointe des sous-comités sur les questions d'audit et la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives, et des experts du Comité des quinze ministres des finances (F15) pour examiner les états financiers vérifiés de 2021 par le Comité des commissaires aux comptes, conformément à l'article 94 du nouveau règlement financier de l'UA.

27. En raison d'autres réunions au sein de l'Union, les réunions du mois de juin ont été reportées à de nouvelles dates, à savoir les 15 et 22 juin pour le sous-comité chargé des questions d'audit et le 24 juin pour le comité mixte sur les états financiers.

28. *Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous :*

- i. Les membres ont apprécié et exprimé leur satisfaction quant à la qualité des excellentes matrices produites par le BCI. Ils ont remercié la Directrice du BCI et son équipe pour l'excellence de leur travail.*
- ii. Les membres ont exhorté les autres sous-comités du COREP à s'inspirer de l'excellent fonctionnement du sous-comité des questions d'audit.*
- iii. Les membres ont une fois de plus réitéré l'importance de planifier une formation pour eux, compte tenu de l'importance du sous-comité. Les compétences des membres doivent être améliorées afin de donner plus de crédibilité au travail du sous-comité auprès des bailleurs de fonds (c'est-à-dire les États membres et les partenaires de développement).*
- iv. Les membres s'interrogent sur la possibilité de réviser les nouvelles règles et réglementations financières de l'UA, en particulier l'aspect relatif à la finalisation/fermeture des états financiers annuels, afin de permettre des audits précoces et donc une présentation rapide des rapports d'audit au sous-comité.*
- v. Les membres ont exprimé leurs préoccupations quant à la lenteur de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif en matière d'audit.*
- vi. Les membres ont également noté que le taux de mise en œuvre des décisions critiques ou urgentes était plus faible que celui des autres décisions.*

- vii. *Les membres ont noté qu'il n'y avait aucune indication de poids sur l'importance des recommandations du rapport.*
- viii. *Les membres ont également pris note du fait que la plupart des décisions soulevées touchaient les directions des ressources humaines et des finances.*

**29. En conclusion, la sous-commission a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. **La réunion a pris note de la Matrice des décisions du Conseil exécutif en matière d'audit (version du 3 mai 2022) en tant que document de travail qui nécessite des mises à jour et des améliorations en conséquence pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des décisions en matière d'audit.**
- ii. **La réunion a également pris note du programme de travail du sous-comité (version du 3 mai 2022) et a demandé une nouvelle amélioration du projet de programme en ajoutant toutes les réunions du sous-comité (y compris les réunions d'experts) en conséquence.**
- iii. **Les Membres ont demandé au BCI d'indiquer l'importance des décisions du Conseil exécutif dans les futures mises à jour.**
- iv. **La réunion a demandé à la Commission, aux organes et aux institutions de répondre et de mettre à jour l'état de la mise en œuvre des décisions en temps opportun. (Ceci sera réaligné avec la réunion du 22 juin 2022).**
- v. **Les Membres ont demandé à la direction d'améliorer le taux de mise en œuvre des décisions critiques en établissant des priorités claires pour traiter les décisions les plus urgentes.**

**F. BREIFING SUR LES FONCTIONS D'AUDIT ET LES DÉFIS DE L'AUDIT EXTERNE PAR LE SECRÉTARIAT DU CAE**

**30.** Le Secrétaire Exécutif du Conseil des Auditeurs Externes (CAE) a fait une présentation sur les catégories du Mandat du CAE ; la composition du CAE où seuls les représentants régionaux tournent tandis que le premier niveau est permanent au lieu de tourner entre eux comme l'exigent les normes internationales ; ARTS - Outil de suivi des recommandations ; les Audités du CAE et les Termes de Références et Livrables du CAE. Il a également souligné les défis pour le secrétariat et a indiqué que le CAE pourrait souligner leurs défis lors de la présentation des états financiers audités de 2021.

**31.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres réitèrent une fois de plus que le développement des manuels pourrait se faire à l'aide d'un modèle qui peut être utilisé pour former les auditeurs, en particulier les nouveaux, en les initiant aux normes de l'UA lors d'une retraite.
- ii. Les membres ont cherché à savoir du Secrétariat du CAE dans quelle mesure le bureau du CAE est indépendant dans l'exécution de ses fonctions. Egalement sur la préparation du budget opérationnel annuel du CAE.
- iii. Sur les défis cités par le Secrétaire Exécutif concernant l'examen juridique des règles de procédures du CAE, les membres veulent savoir quand cela sera fait.
- iv. Les membres veulent savoir si le CAE peut présenter son budget directement au COREP et si cela est conforme aux règles de l'UA.
- v. Les membres demandent si le système de suivi des recommandations d'audit (ARTS) est uniquement pour le CAE ou s'il inclut également les recommandations de l'audit interne (BCI). Si c'est seulement pour le CAE, s'il peut suivre les recommandations du CAE et du BCI.

**32. En conclusion, le sous-comité a pris note de l'exposé et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. **Les membres réitèrent la nécessité d'organiser une formation d'initiation pour le CAE. Ceci est plus important pour les nouveaux membres. En outre, il faut également organiser une formation pour les membres du sous-comité ainsi que pour le BCI et les autres départements concernés de la Commission.**
- ii. **Les membres exhortent les Comores à donner suite à la note verbale envoyée par la Délégation pour faciliter la nomination des membres du CAE.**
- iii. **Les membres recommandent que l'état de mise en œuvre des recommandations d'audit interne et externe soit consolidé et que les deux ensembles soient portés à leur attention en même temps.**
- iv. **Les membres ont également recommandé que la composition du CAE soit accélérée et que les règles de procédures soient révisées légalement afin d'être conformes aux normes légales de l'UA.**

## **G. DISCUSSIONS SUR LES DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT**

**33.** Les dirigeants de la CUA ont été appelés à souligner les défis rencontrés dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit, en notant qu'il y a encore un certain nombre de ces recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre.

**34.** La directrice des finances a indiqué que la direction est comme toutes les fonctions auxiliaires avec la question de la collaboration avec d'autres départements pour mettre en œuvre les recommandations d'audit qui a été un défi et a assuré les membres de son engagement à assurer qu'elles soient mises en œuvre.

**35.** Le conseiller en matière d'audit et de conformité du bureau du président informe les membres que les recommandations d'audit sont regroupées en catégories : questions systématiques liées au contrôle interne par nature ; gestion des conséquences avec la force motrice des ressources humaines ; procédure légale à suivre avec la possibilité d'un risque plus élevé, nécessitant ainsi des examens supplémentaires ou des travaux complémentaires. Leur mise en œuvre nécessite un délai raisonnable, d'où les retards. L'autre catégorie concerne les interventions politiques qui pourraient nécessiter une révision des règles et règlements et de certains processus.

**36.** Le représentant du Bureau du directeur général (DG) a indiqué que le DG prend les questions d'audit très au sérieux et a exprimé le sérieux et l'attention qui doivent être accordés aux questions d'audit par tous les gestionnaires de l'UA et qu'il suivrait la mise en œuvre malgré le manque de personnel ainsi que la nécessité d'établir le régime de sanctions comme un facteur clé de la responsabilité.

**37.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont recommandé que le président invite les gestionnaires de la CUA (de différents départements) à faire une présentation au comité sur les problèmes qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des recommandations d'audit.
- ii. Les défis relatifs à la collaboration entre les départements devraient être abordés par le bureau du directeur général (DG). La fonction du DG devrait permettre de s'assurer que les départements collaborent et travaillent ensemble de manière harmonieuse.
- iii. Les membres ont exprimé leur déception quant aux présentations orales faites par la CUA. Les membres indiquent qu'ils s'attendent à plus que ce qui est dit oralement par les directeurs/managers ; les membres s'attendent à une présentation détaillée avec des exemples pour une meilleure compréhension.



- iv. Les membres réitèrent que les directeurs/gestionnaires de la CUA devraient fournir des exemples de recommandations d'audit actuelles qui n'ont pas été mises en œuvre et les facteurs affectant leur mise en œuvre. Par exemple, la question des billets non utilisés.
- v. Les membres indiquent que la non-application des recommandations d'audit répétitives les préoccupe beaucoup. Pour remédier à cette situation, les membres suggèrent d'organiser une réunion de réflexion entre le directeur des finances, la DG et le BCI pour discuter de la marche à suivre.
- vi. Les membres notent que la cause de la non-application pourrait être l'absence de sanctions directes à l'encontre des gestionnaires concernés, qui n'ont donc pas l'impression de devoir répondre de la mise en œuvre des recommandations d'audit.
- vii. En outre, pour accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit, des réunions mensuelles devraient être organisées pour renforcer la collaboration et la coordination au sein des départements de la CUA.

**38. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Les membres ont décidé que ce point de l'ordre du jour sera discuté en détail lors de la réunion du sous-comité sur les questions d'audit qui se tiendra le 20 mai 2022, en raison de l'insatisfaction des réponses reçues de la directrice des finances, et aussi parce que d'autres départements principaux comme les RH et le Bureau de la stratégie, de la planification et de l'exécution n'étaient pas présents à la réunion.*
- ii. Il a été demandé aux gestionnaires de la CUA de préparer un document d'une à deux pages contenant une liste des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations d'audit, en citant des exemples pour une meilleure compréhension. La liste doit être diffusée aux membres du sous-comité avant la réunion du 20 mai 2022. Entre autres, les départements/unités qui doivent soumettre leurs réponses sont les suivants : Finances, Ressources humaines, Planification stratégique, Gestion des partenariats et Unité des voyages.*
- iii. Il a été demandé au BCI de s'assurer que le Cabinet de la VP et le Directeur Général (DG) soient invités à être présents personnellement à la prochaine réunion étant donné leur rôle de coordination au sein de l'UA.*

**V. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE LA CAFDHP (Cour de l'UA) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**39.** Le rapport sur l'exécution du budget a été présenté par l'auditeur interne principal, résidant à la Cour. Il a indiqué que les dépenses totales du budget des programmes s'élevaient à 3 918 988 de dollars américains, soit un taux d'exécution de 90 % du budget total et 94 % des fonds disponibles. Les dépenses totales du budget opérationnel s'élevaient à 6 768 600 de dollars américains, ce qui représente un taux d'exécution de 89% du budget total et 91% des fonds disponibles, et qu'un montant de 11 631 309 de dollars américains a été débloqué pour la CAFDHP, ce qui représente 97% du budget total révisé de la CAFDHP.

**40.** L'auditeur principal a expliqué que 20 (vingt) activités étaient prévues pour l'année 2021 dont 18 (dix-huit) activités ont été mises en œuvre au cours de l'année, ce qui représente 90% des activités prévues. Il a également indiqué que des fonds supplémentaires provenant des partenaires ont été utilisés sans approbation et qu'il y a eu une mise en œuvre partielle de la décision Ex.CL/Dec. 1057(xxxv) sur le paiement des honoraires et autres indemnités, la Cour versant 500 dollars américains par jour au lieu de 150 dollars américains par jour aux nouveaux juges.

**41.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont noté qu'en général, le taux d'exécution du budget ainsi que la mise en œuvre des activités prévues étaient louables et appréciés. Cependant, les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle la CAFDHP a reçu de l'argent sans l'autorisation de l'Organe directeur.
- ii. Les membres ont réitéré l'importance de mener une enquête sur la violation des Règles et règlements financiers concernant la réception d'argent non autorisé.
- iii. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle la CAFDHP a payé des honoraires de 500 dollar américain par jour au lieu de 150 dollar américain par jour contrairement à la décision de Niamey.
- iv. Les membres ont également soulevé la question de savoir s'il fallait ou non récupérer les montants payés en trop pour les bénéficiaires.
- v. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle la CAFDHP ne s'est pas conformée aux règles et règlements de l'UA pour le paiement de l'indemnité journalière de subsistance pour les jours supplémentaires.

- vi. Les membres se sont demandés si les honoraires de 150 dollar américain par jour étaient suffisants pour que les juges puissent rendre leurs services professionnels.
- vii. Les membres ont également demandé des éclaircissements sur ce que la CAFDHP a fait jusqu'à présent concernant la question des honoraires afin de réviser la décision de Niamey.
- viii. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle le système AMERT n'a pas été déployé à la CAFDHP.

**42. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. **Le Sous-comité demande à la CAFDHP de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur l'exécution du budget pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.**
- ii. **Les membres ont convenu de ne pas mener d'enquête pour l'argent reçu sans l'approbation des Organes politiques. Cependant, il est nécessaire d'émettre un avertissement fort sur la question pour que les Organes de l'UA respectent les règles et règlements de l'UA et les différentes décisions adoptées.**
- iii. **En ce qui concerne le paiement des honoraires des juges, la décision du Conseil exécutif en vigueur doit être strictement suivie. Cependant, il incombe à la Cour de faire la demande nécessaire de révision de la décision. En attendant la révision de la décision du Conseil Exécutif, la décision existante doit être strictement suivie.**

**H. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LE RAPPORT DE PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DU CCUAC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**43.** Le rapport sur l'exécution du budget a été présenté par l'auditeur interne principal, résidant à la Cour. Il a indiqué que le total des dépenses effectives pour le budget du programme était de 178 350,85 de dollars américains, ce qui ne représente que 41,20 % du budget total et 65,30 % des fonds disponibles. Les dépenses totales du budget opérationnel se sont élevées à 1 258 844,12 de dollars américains, soit 75,7 % du budget total et 92,5 % des fonds disponibles. Six (6) programmes étaient prévus, dont cinq (5) ont été mis en œuvre au cours de l'année, ce qui représente 83% des activités prévues.

**44.** L'auditeur principal a également indiqué que le CCUAC n'utilisait pas le système AMERT pour rendre compte de ses activités et utilisait une feuille Excel, car le système n'a pas été mis en place au sein du CCUAC au cours de l'année 2022. La courte durée des réunions virtuelles a entraîné des pertes pour l'Union, car les freelances ont quand même reçu le montant total de leur contrat.

45. Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont demandé des clarifications concernant les circonstances indépendantes de la volonté du CCUAC qui ont forcé l'exécution de moins de 40% du budget approuvé sur dix (10) lignes budgétaires.
- ii. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle le taux d'exécution de l'activité de conduite du dialogue annuel africain sur la lutte contre la corruption n'était que de 34,7% alors qu'il s'agit du mandat principal du CCUAC.
- iii. Les membres ont soulevé une préoccupation concernant le nom de l'Organe et ont demandé une clarification. Les membres ont déclaré que le représentant de la République du Nigeria a réitéré que le nom de ce conseil devrait être "Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption", mais le nom est toujours Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (CCUAC).
- iv. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle les réunions virtuelles durent peu de temps (de 6 minutes à 98 minutes) au lieu de durer plus longtemps dans une journée, alors que le CCUAC aurait pu économiser les coûts du salaire de l'interprète/traducteur qui est normalement basé sur une base quotidienne et non sur une base horaire. Les membres ont également demandé des éclaircissements sur la disponibilité des membres pour des heures plus longues, car l'engagement pour des heures plus courtes aura des conséquences financières.
- v. Les membres s'inquiètent de l'incohérence entre l'exécution du budget pour deux activités qui ont été entièrement mises en œuvre avec des taux d'exécution de 35% et 61% des fonds disponibles, ce qui serait dû à une surbudgétisation. En outre, les membres ont déclaré que la recommandation de développer des "indicateurs clés de performance" pour les projets n'est pas une recommandation forte, car l'indicateur clé de performance est simplement un guide, et ont recommandé de reformuler la phrase comme suit: "des indicateurs objectivement vérifiables doivent être développés".
- vi. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant à l'existence d'une sorte de désaccord entre le secrétariat du conseil d'administration et les membres du conseil d'administration, comme l'indique la réponse de la direction.
- vii. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la proportion du budget programme et du budget opérationnel. Le budget opérationnel est de 1.367.847 dollar américain (76%) du budget approuvé tandis que le budget programme est de 432.676 dollar américain (24%) du budget approuvé. Cependant, avec le mandat donné au CCUAC, le budget programme était censé être plus élevé que le budget opérationnel.

- viii. Les membres ont demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle le système AMERT n'a pas été mis en place au CCUAC. Le système AMERT était censé être utilisé dans toute l'Union pour tous les organes, étant donné qu'il existe une décision du Conseil exécutif imposant l'utilisation du système AMERT dans l'UA.
- ix. Les membres ont demandé une clarification et la nature de la formation sous la ligne budgétaire AUABC107 - Coûts de formation, ayant un budget de 5.000 dollar américain, un budget libéré de 300 dollar américain et une exécution de seulement 271 dollar américain.

**46. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. ***Le Sous-comité demande au CCUAC de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur l'exécution du budget pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.***
- ii. ***Le sous-comité a réitéré que le CCUAC et tous les autres organes devraient utiliser le système AMERT pour la planification, le suivi et le rapport des programmes.***
- iii. ***Le sous-comité a demandé au CCUAC d'améliorer son taux d'exécution, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes.***
- iv. ***Le sous-comité a demandé au CCUAC de suivre et de mettre en œuvre le changement de son nom conformément à la décision du Conseil exécutif.***
- v. ***Les organes devraient mettre en œuvre les recommandations et les commentaires des États membres. Cela devrait être la première recommandation de tous les rapports d'audit interne.***

**I. RÉSUMÉ INFORMATIF DE L'AUDIT JURICOMPTABLE DE PWC ET DE L'AUDIT DE PERFORMANCE DE LA CUA 2012-2018**

**47.** La récapitulation informative a été présentée par le coordinateur du BCI indiquant que l'audit a été désigné par PwC comme le Projet Synchrony et que le BCI ne serait pas soumis à des clarifications concernant l'approche de PwC ainsi que le niveau des conclusions et des recommandations. Il a décrit le contexte, les objectifs et la portée de l'audit, ainsi que la couverture des bureaux de la CUA. Il a ensuite présenté à la réunion les questions clés soulevées dans le rapport de PwC dans les catégories suivantes: recrutement du personnel et renouvellement des contrats, pratiques d'achat et de voyage, systèmes financiers et comptables, gestion des fonds de l'UA pour la paix, ainsi que les prochaines étapes proposées par les auditeurs.

48. Suite à la présentation, le Président a invité les membres à réserver leurs commentaires et remarques jusqu'à la réunion du 20 mai 2022, où le rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations de PwC sera déposé.

**J. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE ZLECAf (ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

49. Le coordinateur du BCI a présenté le rapport en indiquant que le total des dépenses réelles était de 6.285.470 de dollars américains, ce qui représente seulement 45% du budget total et 65% des fonds disponibles. Les dépenses réelles totales sur le budget du programme étaient de 3,6 millions de dollars américains, ce qui représente seulement 45% du budget total et 83% des fonds disponibles. La conclusion du BCI est que l'exécution du budget du programme est "*satisfaisante*". Les dépenses totales sur le budget opérationnel étaient de 2,7 millions de dollars américains, ce qui représente 51% du budget total et 51% des fonds disponibles, la raison principale étant les retards dans le recrutement. Le BCI a conclu que l'exécution du budget opérationnel était "*insatisfaisante*". Il a également signalé que la TVA et d'autres taxes similaires n'ont pas été réclamées ou comptabilisées comme une créance mais ont été passées en charges.

50. Il a également indiqué que quatre-vingt-seize (96) programmes étaient prévus, dont 26 ont été mis en œuvre au cours de l'année, ce qui représente 27% des activités prévues. En outre, 37 activités (39%) ont été lancées mais non achevées, tandis que 32 activités (34%) n'ont pas été lancées du tout. La conclusion du BCI était que l'exécution technique était "*insatisfaisante*".

51. Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres se sont dits préoccupés par les faibles niveaux d'exécution des activités prévues. Les membres ont demandé au Secrétariat de la ZLECAf d'améliorer l'achèvement des activités prévues.
- ii. Les membres étaient préoccupés par l'absence de planification trimestrielle, comme l'exige la politique de voyage de l'UA. Les membres ont indiqué que le non-respect des pratiques établies devrait cesser immédiatement et ne pas devenir une norme dans ce nouveau bureau.
- iii. Les Membres étaient également préoccupés par la non-utilisation de AMERT et ont noté que les problèmes de non-utilisation de AMERT touchaient la plupart des organes de l'UA.
- iv. Les membres ont soutenu la recommandation faite au Secrétariat de la ZLECAf d'engager les partenaires de développement à honorer leurs engagements et leurs promesses.

- v. Les membres ont également demandé au Secrétariat de la ZLECAf de résoudre la question de la non préparation du plan trimestriel et la question de la non réclamation de la TVA et d'autres taxes.
- vi. Les membres ont noté que le résumé du rapport d'audit ne reflétait pas l'exécution du budget opérationnel sur les fonds disponibles (fonds débloqués).
- vii. Les Membres ont noté que les paragraphes numérotés dans la version Français du rapport d'audit n'étaient pas alignés sur la version anglaise.

**52. En conclusion, la sous-commission a pris note du rapport et formulé les recommandations suivantes:**

- i. Le Sous-Comité demande au secrétariat de la ZLECAf de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur la performance budgétaire pour l'année 2021.*
- ii. Le sous-comité a spécifiquement souligné que le Secrétariat de la ZLECAf devrait commencer immédiatement à préparer des plans trimestriels conformes à la politique de voyage de l'UA afin de réduire les coûts de voyage causé par les retards dans la planification.*

**K. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE AUDA-NEPAD (NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE) POUR L'ANNÉE 2021**

**53.** L'Auditeur Principal de AUDA-NEPAD a présenté le rapport indiquant que le budget total approuvé de AUDA-NEPAD pour l'année 2021 était de 29.7.770.056 de dollars américains. Le taux d'exécution global pour la période était de 79% sur le budget approuvé et de 94% sur le budget révisé. Le budget opérationnel pour l'année était de 11.167.590 de dollars américains. Les dépenses totales sur le budget opérationnel pour la période étaient de 11 091 847 de dollars américains, soit un taux d'exécution de 99%, tandis que le budget programme pour l'année était de 5 000 000 de dollars américains avec des dépenses totales de 4 852 630 de dollars américains, soit un taux d'exécution de 97%.

**54.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont félicité AUDA-NEPAD pour le taux d'exécution élevé du budget global.
- ii. Les membres ont noté que le rapport d'audit interne de AUDA-NEPAD sur la performance budgétaire était trop résumé et ont demandé à l'auditeur d'ajouter des détails et des informations adéquates à l'avenir pour faciliter la compréhension et l'appréciation des questions soulevées.

- iii. Les Membres ont également noté que le format des rapports soumis pour certains organes était différent et ont réaffirmé qu'à l'avenir, tous les rapports devraient avoir le même format pour faciliter la comparaison des performances entre les organes.
- iv. Les Membres se sont également dits préoccupés par le faible taux d'exécution, en particulier pour certains programmes financés par des partenaires de développement.
- v. Les membres s'inquiètent également du faible taux d'exécution, en particulier pour le Fonds 2004 - "Initiative régionale de lutte contre la tuberculose dans le secteur minier". Les membres ont noté que l'exécution n'est pas proportionnelle au problème de la tuberculose en Afrique, et ont souhaité connaître les défis auxquels AUDA-NEPAD est confronté dans la mise en œuvre de ce projet.

**55. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-Comité demande à AUDA-NEPAD de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur la performance budgétaire pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.*
- ii. Le Sous-comité demande à l'Auditeur de AUDA-NEPAD d'harmoniser les rapports d'audit interne sur la performance budgétaire en adoptant le format de la décision d'enquête et d'inclure à l'avenir des informations adéquates lorsqu'il rendra compte de la performance budgétaire de AUDA-NEPAD.*

**L. EXAM RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE ECOSOCC (CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**56.** Le coordinateur du BCI a présenté le rapport en soulignant les observations clés sur l'exécution du budget pour ECOSOCC, que le budget original était de 2.7M de dollars américains dont 1.1M de dollars américains a été alloué pour les programmes et 1.6M de dollars américains pour le budget opérationnel. Les dépenses totales du budget des programmes ont été de 899 860,85 de dollars américains, ce qui représente un taux d'exécution de 81,83% du budget total. Les dépenses totales du budget opérationnel se sont élevées à 1 279 947,62 de dollars américains, soit un taux d'exécution de 52,17% du budget total. Le taux d'exécution total, tant pour le programme que pour les opérations, était de 61,35%. Il a également informé l'assemblée que le personnel était insuffisant et que le SAP n'était pas encore utilisé en 2021.

**57.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous :



- i. Les membres ont félicité le Secrétariat de ECOSOCC pour les taux d'exécution supérieurs à la moyenne, bien qu'il manque de personnel. Néanmoins, les membres ont appuyé la recommandation d'accélérer le processus de recrutement.
- ii. Les membres ont réaffirmé l'harmonisation des positions du Secrétariat de ECOSOCC conformément aux décisions du Conseil exécutif.
- iii. Afin d'éviter la surbudgétisation et/ou la sous-exécution, il a été demandé à ECOSOCC de prendre en compte les problèmes de capacité de ses ressources humaines dans le cadre de son budget pour l'année 2023.
- iv. La réunion a été informée que le Président du Sous-Comité a envoyé une note au Président de l'UA sur les questions de gouvernance de ECOSOCC, y compris celles du recrutement.

**58. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-Comité demande au Secrétariat de ECOSOCC de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur la performance budgétaire pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.*
- ii. Le Sous-Comité a souligné la nécessité d'accélérer le processus de recrutement pour les postes vacants (y compris un certain nombre de postes critiques) à ECOSOCC.*
- iii. Le Sous-Comité a réitéré l'harmonisation des postes du Secrétariat de ECOSOCC Conformément à la décision du Conseil exécutif.*
- iv. Tous les organes devraient utiliser AMERT*

**M. RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DU PAP (PARLEMENT PANAFRICAIN) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**59.** L'auditeur principal par intérim du PAP a présenté le rapport en indiquant que le budget approuvé du PAP pour l'année 2021 était de 11 887 700 de dollars américains et que le montant total de 7 970 623 de dollars américains a été utilisé au cours de l'année, ce qui représente un taux d'utilisation global de 67%. Les dépenses de personnel, qui représentent 69% du budget total révisé, ont été utilisées à 81%, tandis que les budgets du Bureau, du Parlement et des Programmes, qui constituent 31% du budget total révisé, ont été utilisés à 34% en raison du non-fonctionnement du Parlement en 2021.

**60.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous :

- i. Les membres ont sympathisé avec le PAP sur l'impasse actuelle sur l'élection des membres du Bureau et espèrent que la situation sera réglée plus rapidement.
- ii. Les Membres se sont dits préoccupés par le faible taux d'exécution du budget-programme.
- iii. Les membres étaient également préoccupés par la faible mise en œuvre des recommandations d'audit au PAP.
- iv. Les membres ont suggéré que le nom de l'unité de l'audit du PAP soit appelé BCI au lieu DU BAI.
- v. Les membres voulaient savoir si le projet d'accord type était conforme à l'accord de l'UA avec les partenaires.
- vi. Les Membres ont noté que le format du rapport d'audit interne du PAP était différent de celui des rapports du BCI. Le rapport comportait de nombreux tableaux, mais il était difficile d'en comprendre certains. Les membres ont suggéré de normaliser les rapports en utilisant le même format dans tous les organes.

**61. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-Comité demande au PAP de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur la performance budgétaire pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.***
- ii. Le Sous-comité demande à l'Unité d'audit du PAP d'harmoniser ses rapports d'audit interne sur la performance budgétaire en adoptant le format du BCI.***

**N. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE LA CADHP (Commission africaine des droits de l'homme et des peuples) BANJUL, POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**62.** La Directrice du BCI a présenté le rapport indiquant que le taux d'exécution global pour l'année 2021 était de 72% sur le budget et les fonds disponibles. Le bureau a eu une performance satisfaisante en exécutant plus de 90% de ses programmes planifiés et 79% de ses activités planifiées. Il n'existe pas de système AMERT et les rapports sont établis à l'aide de feuilles Excel. Elle a également indiqué qu'il n'y a pas assez de personnel à la CADHP et que les défis des ratifications affectent la performance budgétaire.

**63.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont demandé des éclaircissements concernant les circonstances conduisant à un taux bas et à une exécution supérieure à 100 %. Les membres se demandent pourquoi le Bureau n'a pas demandé de crédits supplémentaires ou de virements pour remédier aux taux d'exécution erronés.
- ii. Les Membres ont une fois de plus exprimé de graves préoccupations (comme cela a été observé dans d'autres organes) quant au fait que la CADHP n'utilise pas AMERT pour l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre des programmes et des activités.
- iii. Les Membres ont noté que les questions relatives aux droits de l'homme concernant les ratifications et l'accessibilité/restrictions de la part des États parties dépassent le cadre de la Commission de Banjul et qu'il est donc nécessaire que les organes politiques appropriés les traitent en conséquence.

**64. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-Comité demande à la CADHP (Commission de Banjul) de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur la performance budgétaire pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.*
- ii. Le Sous-comité a renvoyé les questions relatives au manque de personnel à la CADHP jusqu'à la réunion du 20 mai 2022, lorsque la directrice de la Direction de l'administration et de la gestion des ressources humaines devrait être présent pour les traiter avec d'autres questions émanant du rapport Juricomptable de PwC sur la CUA.*

**O. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DU MAEP (MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

**65.** La directrice du BCI a présenté le rapport en indiquant que le budget total du MAEP pour l'année 2021 était de 11,60 millions de dollars américains. 5,83 millions de dollars américains étaient destinés aux programmes et 5,77 millions de dollars américains au budget opérationnel. Le taux d'exécution global pour la période était de 76% du budget révisé et de 81% des fonds budgétaires libérés. Le MAEP a prévu de réaliser 21 projets avec 127 activités. Sur le total de 127 activités, 106 (84%) avaient été réalisées au 31 décembre 2021. Elle a également signalé que quelques engagements ouverts ont été notés, ce qui a affecté le taux d'exécution global, et que les défis du COVID19 ont entraîné des retards dans l'adoption des rapports sur la gouvernance en Afrique de 2021 et par conséquent les projets ont été reportés à l'année 2022.

66. Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont félicité le MAEP pour le taux élevé d'exécution du budget, cependant, les membres ont réitéré qu'il y a place à l'amélioration et ont donc exhorté le MAEP à faire plus l'année suivante.
- ii. Les membres ont également félicité le MAEP pour l'utilisation du système AMERT pour la planification et le suivi de leurs programmes.
- iii. Les membres notent les différences entre les chiffres du tableau et du résumé exécutif sur le taux global d'exécution du budget et ont demandé des éclaircissements sur les raisons des différences dans les chiffres/taux.

67. ***En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :***

- i. Le Sous-comité demande au MAEP de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations et observations des États membres contenues dans son rapport d'audit interne sur l'exécution du budget pour l'année 2021.***
- ii. Les membres ont recommandé que les chiffres du rapport soient alignés.***

**P. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE CDC AFRIQUE (CENTRES AFRICAINS DE CONTRÔLE DES MALADIES) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

68. La Directrice du BCI a présenté le rapport en indiquant que le budget initial du CDC Afrique était de 109.512.746 de dollars américains. Un montant de 12 423 380 de dollars américains a été alloué au budget des programmes, 92 885 498 de dollars américains a été alloué au Fonds spécial COVID-19 et 4 203 868 de dollars américains a été alloué au budget opérationnel. Le total des dépenses réelles s'élève à 18 108 046 de dollars américains, ce qui représente seulement 17% du budget total et 17% des fonds disponibles. Les dépenses réelles totales sur le budget du Programme étaient de 2 418 108 de dollars américains, ce qui représente seulement 19 % du budget total et 24 % des fonds disponibles, tandis que les dépenses totales sur le Fonds spécial COVID-19 étaient de 12 987 401 de dollars américains, ce qui représente 14 % du budget total et 14 % des fonds disponibles. Elle a également informé la réunion que le CDC Afrique était partiellement sous la CUA en utilisant le même code de société, ce qui a causé des erreurs dans la saisie des données et que certains fonds reçus n'ont pas été saisis dans le système AMERT.

69. Le directeur adjoint du CDC Afrique a souligné que le rapport devait être lu dans le contexte de quatre problèmes/défis rencontrés par le CDC Afrique, à savoir les fonds à utiliser sur une période de trois ans (2020 à 2022), les retards de recrutement, le personnel des programmes déplacé pour soutenir les interventions de COVID-19, les retards dans l'obtention de l'approbation de l'utilisation des fonds et les restrictions de voyage qui ont posé un défi à la mise en œuvre de certaines activités.

70. Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres prennent note des quatre points soulevés par le directeur adjoint du CDC Afrique mais soulignent qu'ils espèrent des améliorations dans les années à venir
- ii. Les membres ont compati avec le bureau sur la question de la dotation en personnel et ont souligné la nécessité pour la Direction des ressources humaines (DRH) de s'attaquer à ce problème.
- iii. Les membres ont réaffirmé que CDC Afrique devait tenir compte de ses problèmes de capacité (notamment en matière de personnel) lors de l'établissement du budget pour l'année suivante, 2023.

71. **En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-comité demande à CDC Afrique de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur l'exécution du budget pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.***
- ii. Le sous-comité demande à la DGRH de faire un rapport sur le défi de la dotation en personnel du CDC Afrique lors des prochaines sessions du sous-comité sur les questions d'audit.***

**Q. EXAMEN DU RAPPORT D'AUDIT INTERNE SUR LA PERFORMANCE BUDGÉTAIRE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA) POUR L'ANNÉE 2021**

72. La Directrice du BCI a présenté le rapport indiquant que le budget total de la CUA était de 252.0M de dollars américains. 149.4M de dollars américains ont été alloués pour le budget des programmes et 102.6M de dollars américains pour le budget opérationnel. Le total des dépenses réelles était de 152 753 477 de dollars américains, ce qui représente seulement 61% du budget total et 75% des fonds disponibles. Les dépenses réelles totales pour le budget du programme étaient de 66,3 millions de dollars américains, ce qui représente seulement 44% du budget total et 65% des fonds disponibles. La conclusion du BCI est que l'exécution du budget programme "*doit encore être améliorée*". Les dépenses totales du budget opérationnel se sont élevées à 86,5 millions de dollars américains, soit 84 % du budget total et 85 % des fonds disponibles, ce qui a été jugé "*satisfaisant*".

73. La directrice du BCI a également indiqué que, comme le reflète le système AMERT, 325 produits étaient prévus, dont 72 seulement (22 %) avaient été réalisés (achevés) au 31 décembre 2021. Les activités relatives à 174 (54%) réalisations avaient été lancées et étaient toujours en cours, tandis que les activités relatives à 21 (6%)

réalisations n'avaient pas encore commencé à la fin de l'année. Les activités relatives à 58 (18%) réalisations de 12 projets n'ont pas pu être examinées car elles n'avaient pas été soumises dans le système AMERT au moment de l'examen.

**74.** La Directrice du BCI a également fait rapport à la réunion sur les résultats de l'enquête menée par le BCI suite à la décision du Conseil exécutif numéro EX.CL/Dec.1107(XXXVIII) paragraphe 65 (b), qui demandait une enquête sur le faible financement des partenaires. Elle a souligné les raisons données par les partenaires ainsi que les recommandations faites par les partenaires pour améliorer le flux de fonds vers la CUA. Elle a également informé la réunion des limitations continues du système AMERT conduisant à des systèmes de rapport sur les programmes de cadran et les pertes potentielles sur les billets d'avion inutilisés.

**75.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont exprimé des inquiétudes quant à la raison pour laquelle le niveau d'exécution du programme a chuté à 65% par rapport aux 71% atteints pendant la période comparable.
- ii. Les membres ont exprimé une grande inquiétude concernant les départements qui ont continué à retarder la soumission des rapports annuels dans le système AMERT. Les membres veulent connaître les raisons pour lesquelles les rapports annuels ne sont pas complétés dans le système AMERT à temps.
- iii. Les membres ont réitéré la nécessité d'appliquer des sanctions aux départements qui n'ont pas soumis leurs rapports annuels dans le système AMERT, afin de mettre fin à cette pratique à l'avenir.
- iv. Les membres ont demandé si les utilisateurs du système AMERT rencontrent des difficultés et si des tentatives ont été entreprises pour améliorer le système AMERT et d'autres systèmes d'information. Si des défis existent, alors ils devraient être transmis pour trouver des solutions et les membres seraient prêts à soutenir les améliorations de AMERT si cela est conseillé comme approprié.
- v. Les membres ont indiqué que les partenaires ne devraient en aucun cas être blâmés, mais que la CUA devrait plutôt examiner ses propres processus et améliorer la mise en œuvre et la gestion des programmes.
- vi. Les membres ont noté une erreur au point 2(b) et à la section 3.3 para 8 où les dépenses réelles du programme ont été rapportées respectivement à 66 268 330 de dollars américains et 61 708 493 de dollars américains.
- vii. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant au fait que, dans de nombreux cas, le financement était adéquat mais que le problème résidait dans la mise en œuvre du programme. Les membres demandent pourquoi certains départements ont un taux d'exécution de 0%. Les membres demandent pourquoi le taux d'exécution des projets/activités achevées est très faible (22%).

- viii. Les membres ont insisté sur la nécessité de se concentrer sur les résultats dans les rapports. D'où la nécessité de passer de rapports sur les activités à des rapports basés sur les résultats.
- ix. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant à la raison pour laquelle les billets d'avion inutilisés apparaissent toujours et à la manière de procéder.
- x. Les membres ont demandé pourquoi une activité dotée d'un budget de 98 525 dollars américains sous la direction des finances n'avait pas de sources de financement identifiées.
- xi. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant aux raisons pour lesquelles la CUA n'est pas en mesure de respecter les accords et les plans de travail des partenaires.
- xii. Les membres ont observé que la plupart des problèmes des départements sont liés aux ressources humaines, à une planification irréaliste et à des retards dans les achats. Il s'agit des mêmes problèmes année après année et ils se demandent pourquoi la Direction de la CUA ne parvient pas à trouver une solution à ces problèmes.

**76. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le sous-comité demande à la CUA de mettre pleinement en œuvre toutes les recommandations contenues dans son rapport d'audit interne sur l'exécution du budget pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.*
- ii. Le sous-comité demande à la directrice du BCI de vérifier la liste des départements qui ont soumis leurs rapports annuels dans AMERT dans les délais impartis, mais qui, en raison de problèmes techniques, n'ont pas pu figurer dans le système AMERT. À cet égard, une liste finale des départements qui n'ont pas soumis leurs rapports dans AMERT dans les délais impartis devrait être présentée au sous-comité du COREP sur les questions d'audit lors de sa prochaine réunion. Cette liste, qui doit être mise à jour et confirmée permettra d'intensifier la recommandation au COREP concernant les départements qui n'ont pas soumis leurs rapports annuels 2021 dans AMERT, en vue de recommandations finales au Conseil exécutif pour des sanctions.*
- iii. Le sous-comité demande que tous les départements soumettent leurs rapports annuels à AMERT en temps voulu à partir de l'année 2022.*

- iv. ***Le sous-comité demande au DGRH d'examiner les problèmes de personnel auxquels les départements sont confrontés et d'élaborer un plan de recrutement complet afin de disposer des effectifs minimums requis pour la mise en œuvre des programmes.***
- v. **Le sous-comité doit consacrer une session aux questions de ressources humaines afin d'aborder les questions liées à la dotation en personnel comme indiqué dans les différents rapports d'audit.**

## **R. EXAMEN DU RAPPORT DE DÉMARRAGE SUR L'AUDIT JURICOMPTABLE ET DE PERFORMANCE DES AUTRES ORGANES DE L'AU.**

**77.** Le partenaire de Lochan & Company, M. Sharad Agarwal a présenté le rapport initial sur l'audit Juricomptable et de performance des autres organes de l'UA (CADHP, CAfDHP, CCUAC, AUDA/NEPAD, MAEP et PAP). Il a informé la réunion sur les processus pris par la société, y compris les réunions initiales critiques entreprises avec la direction de la CUA et le président du sous-comité sur les questions d'audit représentant les États membres, les documents examinés et les plans et calendriers établis pour l'audit de tous les organes examinés. M. Agarwal a également informé la réunion qu'il y avait quelques défis déjà rencontrés au cours de l'audit, notamment la réunion avec les dirigeants politiques des organes et les retards dans la soumission des documents par les organes, et a donné les pourcentages des documents reçus de chaque organe.

**78.** M. Agarwal a également décrit l'approche de l'audit qui comporte cinq phases : - Compréhension des attentes ; Planification et examen sur dossier ; Évaluation des risques de contrôle ; Visite sur le terrain et analyse ; et Examen de la qualité et rapport. Il a ensuite indiqué les produits livrables et les délais révisés. Les délais montrent que les rapports finaux seront publiés le 30 juillet 2022, soit 30 jours après l'expiration du contrat. A cet effet, la société a demandé une "non-objection" pour prolonger la date de livraison finale de 30 jours, en indiquant les raisons du retard prévu.

**79.** Après la présentation, le président a invité les membres à délibérer sur les questions soulevées. Les délibérations des membres sont résumées ci-dessous :

- i. Les membres ont exprimé leurs préoccupations quant aux retards dans la réception des données et des informations demandées. Les membres ont indiqué que les organes compétents devraient recevoir des instructions immédiates pour fournir les documents et toutes les informations pertinentes dès que possible.
- ii. Les membres ont noté avec beaucoup d'inquiétude que certains des organes de l'UA n'ont pas pris ce travail Juricomptable avec le sérieux et la priorité qu'il mérite. Des lettres devraient être envoyées à tous les organes pour souligner l'importance de ce travail et de la coopération avec Lochan, le cas échéant.



- iii. Les membres ont également noté avec inquiétude certains retards dans la tenue de réunions entre Lochan et les chefs politiques des organes de l'UA.
- iv. Les membres notent également que le rapport et la présentation ne mentionnent que l'engagement avec le BCI et non le CAE, et veulent savoir quand le CAE sera contacté.
- v. Les membres sont préoccupés par la prolongation de 30 jours supplémentaires demandée par Lochan. Toutefois, ils indiquent que cette prolongation pourrait être accordée s'il n'y a pas de coût supplémentaire pour l'UA.

**80. En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Sous-comité a recommandé que la prolongation de 30 jours demandée par Lochan & Company soit accordée sans frais pour l'Union africaine ;*
- ii. Le Sous-comité a recommandé que les réunions de lancement prévues entre Lochan et les autres chefs politiques des organes soient organisées dès que possible ;*
  - (i) Le Sous-comité a également recommandé que tous les organes de l'UA concernés soient instruits de fournir les documents et informations demandés en temps opportun ; En outre, le président du sous-comité du COREP sur les questions d'audit a indiqué qu'il communiquerait avec les organes par le biais de lettres écrites afin de s'assurer de leur pleine coopération avec le cabinet d'audit Juricomptable.*
- iii. Le sous-comité a également demandé que les mises à jour régulières requises sur l'avancement de l'audit soient effectuées, le cas échéant, par l'intermédiaire du président du sous-comité.*

#### **S. EXAMEN DE LA MATRICE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2021**

**81.** Le coordinateur du BCI a présenté le rapport en indiquant que la matrice de mise en œuvre des **recommandations de l'audit interne** était en date du 31 décembre 2021, et n'incluait pas les recommandations du CAE car l'audit des états financiers de 2021 était toujours en cours et le Conseil présenterait le suivi des recommandations précédentes lors de la présentation du rapport.

**82.** Le coordinateur du BCI a expliqué que le BCI a suivi un total de 1 284 recommandations d'audit dans ses rapports d'audit interne finaux publiés pour la période allant de janvier 2016 à décembre 2021. Le statut global de mise en œuvre comprenait 952 (74%) recommandations mises en œuvre, 205 (16%) en cours et 127 (10%) non

mises en œuvre. Il a en outre souligné les problèmes de nonapplication et a également donné la répartition des recommandations en suspens par organe.

**83.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont déclaré que le rapport du BCI n'indiquait pas les pourcentages de mise en œuvre des recommandations en cours ou en voie de l'être.
- ii. En ce qui concerne les accords avec le pays hôte, les membres ont déclaré que le sous-comité avait demandé au Bureau du Conseiller Juridique de fournir une liste des bureaux et des organes travaillant sans accord avec le pays hôte. Cependant, le sous-comité n'a pas encore reçu cette liste. Cela retarde l'adoption du rapport sur les activités du BCI de 2021.
- iii. Les membres ont également déclaré que le sous-comité attendait avec impatience de recevoir des mises à jour du Comité de responsabilité interne (IAC) sur les étapes et les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations et les mesures disciplinaires contre ceux qui refusent de le faire.
- iv. Les membres ont pris acte de la suggestion de revoir les structures et les politiques et ont également demandé à la Commission de se pencher également sur les pratiques et les processus, car les négliger ne permettrait pas d'atteindre les objectifs fixés. La Commission de l'UA devrait revoir ses pratiques et recommander des changements afin de répondre aux préoccupations soulevées.

**84.** *En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :*

- i. *Le Sous-comité a pris note de la mise à jour du BCI sur la matrice de mise en œuvre des recommandations d'audit interne et exhorte le BCI à poursuivre le suivi périodique en conséquence et les commentaires des États membres.*
- ii. *Les membres ont demandé à la Commission de fournir une matrice consolidée pour tous les types d'audits (internes, externes et juricomptables) - par catégorie dans un seul rapport.*

**T. EXAMEN DU RAPPORT DU BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE SUR LA MANIÈRE DONT LES PROBLÈMES DE GOUVERNANCE SERAIENT RÉSOLUS À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) ET AU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION (CCUAC)**

**85.** Le représentant du Bureau du Conseiller juridique a présenté le rapport au nom du Conseiller juridique par intérim en soulignant les questions séparément pour chaque organe. Elle a indiqué que le rapport était soumis conformément à la décision EX.CL/Dec.1126 (XXXIX) du Conseil exécutif qui demandait au Bureau du Conseiller juridique de faire un rapport écrit sur la manière dont les questions de gouvernance seraient résolues au Conseil consultatif sur la corruption (CCUAC) et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

**86.** Dans le cadre de la CADHP, elle a présenté les problèmes sous les rubriques suivantes : Incohérences entre la Charte, les règles de procédure et le Règlement financier; défis opérationnels; analyse juridique des questions et recommandations de l'OLC sur la CADHP.

**87.** En ce qui concerne le CCUAC, elle a exposé les problèmes sous les rubriques suivantes : - Incohérences entre le règlement intérieur et les règles financières ; défis opérationnels ; analyse juridique des questions ; et recommandations du Bureau du Conseiller Juridique sur le CCUAC.

**88.** En reconnaissant la présence des dirigeants politiques des deux organes, le président du sous-comité les a invités à commenter le rapport.

**89.** Le Président de la CADHP a exprimé ses préoccupations sur les perceptions présentées dans le rapport du Bureau du Conseiller Juridique qui doivent être clarifiées, en particulier la relation entre les Commissaires et l'Union. Il a montré qu'il était prêt à discuter davantage du rapport soumis par le Bureau du Conseiller Juridique et a proposé une réunion avec le Bureau du Conseiller Juridique et le Secrétariat afin de clarifier toutes les zones d'ombre qui entravent l'exécution du mandat confié à la CADHP à Banjul.

**90.** Le président du CCUAC a indiqué que le conseil dispose d'un secrétariat qui l'aide à exécuter le mandat dont il est investi et a fait part de ses préoccupations concernant les problèmes persistants entre le conseil et le secrétariat. Il a informé la réunion que diverses réunions et retraites ont eu lieu et que des décisions ont été prises pour améliorer les relations de travail entre le conseil et le secrétariat, sans résultats positifs. Il s'inquiète du fait que le Secrétaire exécutif prenne des décisions sans consulter le Conseil d'administration, ce qui doit être réglé, et qu'en tant que responsable politique de l'organe, il a pris l'initiative de décharger certaines activités du CCUAC lorsque le Secrétaire exécutif n'a pas été coopératif.

**91.** Après la présentation, le président du sous-comité a indiqué que les discussions sur la question nécessitaient du temps et que, puisqu'une autre réunion avait lieu, les discussions se feraient lors de réunions ultérieures du sous-comité.

**92. *En conclusion, le sous-comité a formulé les recommandations suivantes :***

- i. Le sous-comité a demandé aux deux présidents (c'est-à-dire le président de la CADHP et du CCUAC) de soumettre des rapports écrits sur leurs préoccupations.*

- ii. *Le sous-comité a demandé aux deux présidents d'organiser une réunion avec le Bureau du Conseiller Juridique afin de clarifier les zones d'ombre contenues dans le rapport du Bureau du Conseiller Juridique.*
- iii. *Le sous-comité a convenu de revenir sur ce point de l'ordre du jour lors des prochaines réunions et de conclure sur la question comme il convient.*
- iv. *Fusionner les rapports de la CADHP et du CCUAC)*

#### **U. BRIEFING SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2023 DU BCI**

**93.** La Directrice du BCI a présenté un exposé sur la proposition de budget 2023 du BCI, indiquant que le budget total proposé par le BCI pour 2023 était de 717 448 de dollars américains, répartis en 501 763 de dollars américains pour les programmes et 215 685 de dollars américains pour le budget opérationnel. Elle a indiqué que le budget opérationnel de 215 685 de dollars américains faisait partie du budget opérationnel global de la CUA, mais qu'il était présenté au sous-comité des questions d'audit conformément à son mandat. Elle a en outre informé la réunion que le budget du programme était supérieur au plafond de 131 000 de dollars américains en raison des deux nouveaux grands projets financés par la BAD pour l'acquisition d'un logiciel d'enquête et d'un nouveau logiciel de gestion des audits, et que le budget opérationnel était consacré aux audits des organes, des bureaux techniques/régionaux/de représentation et des bureaux de liaison et aux activités d'enquête, tandis que les coûts de personnel étaient centralisés dans les coûts globaux de personnel.

**94.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont noté que le renforcement des capacités du sous-comité du COREP sur les d'audit n'était pas pris en compte dans le budget programme du BCI et ont demandé au BCI de l'inclure dans le budget.
- ii. Les membres ont également rappelé que, conformément à la décision du Conseil exécutif numéro 1097, paragraphe 70, la Commission de l'UA est censée organiser une retraite pour le sous-comité du COREP sur la gestion des risques d'entreprise afin de renforcer le rôle de supervision du souscomité.
- iii. Les membres sont préoccupés par le fait qu'ils ont de nombreux documents à examiner et qu'ils disposent de peu de temps pour le faire. Il est donc nécessaire d'organiser une retraite où ils pourront se concentrer sur le travail du sous-comité.
- iv. Les membres ont indiqué qu'ils soutiendraient le dépassement de la cellule budgétaire à condition que le financement soit assuré par la BAD pour éviter les écarts budgétaires. Les montants devraient inclure toutes les mises à jour

- nécessaires et les formations pour le logiciel et les frais de licence annuels pour assurer la durabilité du projet.
- v. Les membres ont demandé des éclaircissements sur le taux d'exécution du budget du BCI qui est de 104% sur les fonds libérés sur 1 activité pour l'année 2021.

**95. En conclusion, le sous-comité a pris note du briefing et a fait les recommandations suivantes :**

- i. Le sous-comité s'est engagé à soutenir le budget du BCI lorsqu'il fera l'objet d'une audition lors des réunions du COREP, car il a des besoins légitimes en ce qui concerne le travail du BCI.*
- ii. Le sous-comité a demandé au BCI de budgétiser les formations des membres et les futures retraites du sous-comité, le cas échéant.*

**V. SUIVI DU RAPPORT DU BCI SUR LA MANIÈRE DONT LES PROBLÈMES DE GOUVERNANCE SERAIENT RÉSOLUS AU SEIN DU CCUAC ET À LA CADHP**

**96.** La directrice du BCI a informé la réunion des processus mis en place suite aux conclusions de la réunion du sous-comité tenue le 20 mai 2022. Elle a ensuite fait un résumé récapitulatif des questions soulevées dans le rapport du Bureau du Conseiller Juridique. La représentante de la Direction des finances a également apporté des clarifications sur les agents de contrôle des organes de l'UA, comme stipulé dans le nouveau règlement financier.

**97.** Le président de la CADHP a fait une présentation sommaire de la réponse écrite en apportant des éclaircissements sur la relation juridique et fiduciaire entre les commissaires et le Secrétariat ; la perception que les commissaires sont à temps partiel alors qu'ils travaillent en réalité sur des questions de l'Union ; et les incohérences entre les dispositions des instruments juridiques de l'UA que la CADHP accepte de modifier.

**98.** Le président du CCUAC a également fait une présentation sommaire de la réponse écrite, indiquant qu'il a pris des engagements avec le Bureau du Conseiller Juridique pour clarifier les questions ; qu'il observe et soutient pleinement les recommandations Bureau du Conseiller Juridique, en particulier la proposition que le président du CCUAC soit à temps plein et la mise en œuvre des décisions EX.CL/Dec.641(XVIII) et EX.CL/Dec.843(XXV) du Conseil exécutif afin d'améliorer la performance de l'organe et de traiter efficacement les questions liées à la gouvernance.

**99.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont noté les défis de gouvernance auxquels les organes sont confrontés et qui affectent les opérations financières et administratives générales en raison des conflits de normes régissant les organes.

- ii. Les membres ont donc noté la nécessité d'aligner les règles de procédures avec les règles et règlements de l'UA pour combler ces lacunes.
- iii. Les membres ont exhorté le Bureau du Conseiller Juridique à travailler avec les organes afin d'élaborer un document à soumettre au sous-comité sur les recommandations relatives aux modifications à apporter à ces instruments juridiques.
- iv. Les membres ont également demandé des propositions sur les modalités et les structures nécessaires à la nomination des dirigeants politiques, qui devraient être soumises aux organes des organisations politiques respectives par l'intermédiaire de ce sous-comité, une fois élaborées.
- v. Les membres ont en outre noté la nécessité de mettre en œuvre les recommandations du Bureau du Conseiller Juridique en attendant les modifications des instruments juridiques pertinents.

**100. En conclusion, le sous-comité a pris note de la présentation et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. Le Bureau du Conseiller Juridique, en consultation avec le CCUAC et la CADHP, doit soumettre au sous-comité un rapport sur les articles qui doivent être modifiés dans les divers instruments juridiques, y compris les règles de procédure des deux organes.***
- ii. Le rapport devrait également inclure les implications financières, juridiques et structurelles des amendements proposés par chaque organe, à soumettre aux organes politiques concernés par le biais du sous-comité des questions d'audit ;***
- iii. Les modalités possibles de nomination des présidents des deux organes à temps plein devraient également être clarifiées dans le rapport;***
- iv. L'organe devrait adhérer au mandat actuel tel que présenté et recommandé par le Bureau du Conseiller Juridique jusqu'à ce que des modifications soient apportées aux instruments juridiques, en particulier, les secrétaires exécutifs devraient gérer les opérations financières et administratives quotidiennes des organes, y compris la supervision du personnel ;***
- v. Le Bureau du Conseiller Juridique devrait veiller à ce que le rapport soit soumis au sous-comité sur les questions d'audit avant le 30 novembre 2022.***

**W. BRIEFING SUR LE PLAN D'AUDIT 2022 DU BCI**

**101.** La Directrice du BCI a informé les membres sur les processus suivis pour la préparation du plan d'audit annuel, le contenu du plan, le classement des projets d'audit en fonction des risques, l'allocation des heures de travail et les processus d'approbation.

**102.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres ont félicité le BCI pour l'efficacité de la planification effectuée chaque année, en particulier pour l'affectation des heures de travail aux projets.
- ii. Les membres ont suggéré que la formation et l'orientation des membres du sous-comité sur les questions d'audit soient incluses dans les futurs plans d'audit.

**103. *En conclusion, le sous-comité a pris note de l'exposé et a approuvé le plan d'audit annuel du BCI pour l'année 2022.***

#### **X. EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITÉ MODIFIÉ DU BCI POUR 2021**

**104.** La directrice du BCI a fait une présentation sur les modifications apportées à la demande des membres du sous-comité, y compris des informations supplémentaires sur les détails des catégories de personnel, les formations, le coût total des billets en 2021 et la liste des bureaux et organes sans accord d'accueil.

**105.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les Membres ont demandé à recevoir, lors de la prochaine réunion du Sous-comité, l'état d'avancement de l'autre accord de pays hôte en suspens.
- ii. Les membres ont également demandé pourquoi l'accord du pays hôte n'existait pas et quelles en étaient les principales raisons.
- iii. Les membres ont également recommandé que le sous-comité sur l'accord avec le pays hôte se charge de cette question.

**106. *En conclusion, le sous-comité a pris note de la présentation et a approuvé le rapport le rapport d'activité modifié du Bureau pour l'année 2021.***

#### **Y. EXAMEN DU RAPPORT SUR LES SOLDES DU FONDS DE RÉSERVE**

**107.** La Directrice du BCI a présenté le rapport en indiquant que l'audit a certifié les soldes au 31 décembre 2022 et a également souligné les principaux problèmes de contrôle interne affectant les soldes des fonds. Elle a informé la réunion que le solde disponible du Fonds de réserve de l'UA s'élevait à 44 021 431 de dollars américains, ce qui est inférieur de 65 752 dollars américains au solde minimum requis pour couvrir le

budget de fonctionnement de l'Union pour trois mois, soit 44 087 183 de dollars américains pour 2022.

**108.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres prennent note du rapport et constatent les différences entre les soldes requis et disponibles.

**109. *En conclusion, le sous-comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :***

- i. Les erreurs comptables doivent être prises en considération pour éviter qu'elles ne se reproduisent.*
- ii. Ces comptes doivent faire l'objet d'un examen régulier pour garantir le respect du règlement financier, car de futures erreurs sur ces comptes auraient des répercussions.*

## **Z. EXAMEN DU RAPPORT SUR LES SOLDES DES AUTRES FONDS**

**110.** La directrice du BCI a fait une présentation sur le rapport d'audit interne sur la certification des soldes du fonds de maintenance de l'UA, du fonds de roulement, du fonds pour la paix et du fonds pour les coûts d'administration, et a également souligné les principales questions d'audit affectant les soldes des fonds.

**111.** Après la présentation, les membres du sous-comité ont formulé des commentaires et demandé des éclaircissements, résumés ci-dessous : -

- i. Les membres notent les erreurs et anomalies sur les soldes des fonds et se demandent si des examens réguliers sont effectués sur ces fonds.
- ii. Les membres ont également noté les différences entre les fonds et les soldes bancaires/de caisse.
- iii. Les membres ont également noté que le règlement financier et diverses décisions du Conseil exécutif n'ont pas été pleinement respectés dans la gestion des fonds

**112. *En conclusion, le Sous-comité a pris note du briefing et a formulé les recommandations suivantes :***

- i. Les erreurs comptables doivent être prises en considération afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent.*



- ii. Ces comptes doivent faire l'objet d'un examen régulier afin de garantir le respect des Règles et règlements financiers, car de futures erreurs sur ces comptes entraîneraient des répercussions.*
- iii. Les décisions du Conseil exécutif concernant la création et le maintien de fonds spéciaux doivent être suivies dans la gestion de ces fonds.*

**AA. EXAMEN DE LA DEMANDE DE LOCHAN & CO. POUR UNE NON-OBJECTION SUR L'EXTENSION DES DÉLAIS DE 30 JOURS SANS FRAIS POUR L'UA**

**113.** Le président du sous-comité sur les questions d'audit a informé les membres qu'à la suite de la présentation du rapport initial sur un audit juricomptable et de performance indépendant des autres organes de l'UA (CADHP, CAfDHP, MAEP, CCUAC, AUDA-NEPAD et PAP) et des défis signalés dans le rapport, Lochan & Co. a envoyé une lettre demandant une "non-objection" pour une prolongation de 30 jours du délai d'établissement du rapport, jusqu'au 30 juillet 2022, sans coût supplémentaire pour l'UA.

**114.** Suite à la présentation, les membres du sous-comité ont pris note de la demande et ont donné leurs approbations pour accorder une "Non Objection".

**115. *En conclusion, le sous-comité a pris note de la demande et a formulé les recommandations suivantes:***

- i. La non-objection a été accordée à la demande d'amender la période initiale de 90 jours de 30 jours supplémentaires jusqu'au 30 juillet 2022 pour un audit médico-légal indépendant et un audit de performance des autres organes de l'UA (ACHPR, AfCHPR, MAEP, AU-ABC, AUDA-NEPAD et PAP).*
- ii. La prolongation des délais de présentation des rapports ne devrait entraîner "aucun coût supplémentaire pour l'UA".*
- iii. Le BCI doit rédiger une lettre à Lochan & Co. pour la signature du président du sous-comité.*

**BB. EXAMEN DU RAPPORT D'ETAPE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'AU (AUC) AU CONSEIL EXECUTIF PAR L'INTERMEDIAIRE DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (PRC) SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION.**

**116.** S.E. le Vice-Président a fait un exposé sur la mise en œuvre des recommandations de la PWC juridicomptable et Performance Audit sur la CUA. Elle a souligné les processus entrepris pour la mise en œuvre des recommandations d'audit et que le rapport comportait trois sections : Gestion conséquente -sanctions et mesures prises à l'encontre du personnel identifié par PwC comme responsable d'irrégularités et de violations des règlements et règles de l'UA ; Questions systémiques – sur les mesures prises pour traiter les questions systémiques relatives aux contrôles internes, à la gestion des risques, au cadre politique et juridique, aux travaux supplémentaires nécessaires et

à la conclusion; et aux annexes. Elle a également indiqué que le groupe de travail qu'elle présidait elle-même avec le directeur général en tant que président suppléant s'occupait du suivi et soulignait les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations.

**117.** Elle a également informé les membres que depuis la dernière mise à jour, 6 cas supplémentaires ont été résolus ; et que sur les 12 cas énumérés par PwC Rapport Juricomptable, 8 ont été conclus, 3 cas ont été recommandés au groupe de travail pour examen et 1 cas a été renvoyé au conseil de discipline pour examen. Elle a également informé les membres de 18 cas non inclus dans le rapport Juricomptable de PwC que la CUA a suivi, dont 6 cas ont été conclus avec 3 plaintes du personnel et des lettres d'avertissement adressées aux 3 membres du personnel. 2 cas ont été recommandés par le conseil de discipline pour séparer les membres du personnel impliqués et 9 cas sont transmis au conseil de discipline pour un examen plus approfondi, tandis que 1 cas a été soumis au président pour approbation des accusations.

**118.** Elle a également informé les membres que sur les 173 recommandations relatives aux questions systémiques, 57 % (98) ont été pleinement mises en œuvre, 34 % (59) des recommandations sont en cours, 7 % (12) ne sont pas mises en œuvre et 2 % (4) ont été dépassées par les événements. Elle a assuré les membres que la Commission est convaincue qu'elle sera en mesure de mettre pleinement en œuvre celles qui sont sous son contrôle d'ici le 30 décembre 2022.

**119.** Elle a enfin souligné les mesures prises par la CUA sur chaque catégorie du rapport PwC, malgré les difficultés rencontrées, les principales étant le retard dans la révision des Statut et Règlement du personnel et le manque de ressources humaines.

**120.** À la suite de la présentation, les membres du Sous-Comité ont formulé des observations et demandé des éclaircissements, comme résumé ci-dessous : -

- i. Les membres ont remercié la vice-présidente d'avoir pris le temps, malgré son emploi du temps chargé, de venir faire des présentations sur les progrès de la mise en œuvre du rapport de d'audit Juricomptable de PwC.
- ii. Les membres ont demandé à la commission de travailler en étroite collaboration avec le cabinet d'audit judiciaire chargé d'auditer d'autres organes afin d'éviter les difficultés rencontrées avec le rapport de PwC.
- iii. Les Membres se sont dits préoccupés par la façon dont le rapport a été rédigé. Ils ont relevé un certain nombre d'incohérences concernant le nombre d'affaires, le nombre d'accusations et le nombre d'employés impliqués.
- iv. Les Membres ont en outre observé des similitudes dans les autres cas 2 et 10, ainsi que dans les affaires 16 et 18 et ont demandé à la direction de bien ranger le deuxième rapport d'étape.
- v. Les membres ont demandé plus de détails sur les différents tableaux du rapport présenté par le DCP afin qu'ils puissent vraiment bénéficier de

l'exercice, et cela devrait également travailler sur l'état d'avancement du tableau de mise en œuvre car il n'est pas facile à suivre.

- vi. Les membres ont demandé à la direction de veiller à ce qu'il y ait un recouvrement pour les 12 cas identifiés dans le rapport de vérification judiciaire de PwC et pas seulement pour les 18 autres cas supplémentaires dans le rapport.
- vii. Les membres ont demandé à la direction d'accélérer le processus de révision des Statut et Règlement du personnel afin d'avoir des règles de la meilleure qualité qui devraient être soumises au COREP pour examen et adoption. L'examen ne devrait pas seulement tenir compte des sanctions, mais devrait également être un examen complet de l'ensemble des Statut et Règlement du personnel.
- viii. Les membres ont demandé à la commission de procéder à un audit complet pour couvrir les dossiers du personnel qui n'étaient pas couverts par PwC puisque la taille de l'échantillon pour l'audit juricomptable ne couvrait que 112 dossiers, et d'examiner la période 2019-2020 non couverte par la PwC sur tous les domaines d'audit requis conformément à la décision EX.CL/Dec.1107 (XXXVIII) du Conseil exécutif.
- ix. Les membres ont noté que la période de récupération de 10 ans accordée au personnel qui devait 82 702 dollars australiens est inacceptable et devrait être revue. Ils ont en outre souligné que l'UA devrait être plus ferme sur les questions d'inconduite.
- x. Les membres ont également demandé à la Commission de recouvrer les trois fraudes aux allocations scolaires relevées dans le rapport. Ils ont en outre qualifié la fraude d'outrage et d'inacceptable, en particulier en ce qui concerne le fait que, dans certains cas, des documents d'écoles qui n'existent pas ont été soumis.
- xi. Ils ont également demandé à la Commission de veiller à ce que tous les fonds dus par le personnel, y compris ceux qui ont quitté l'organisation, soient recouverts conformément aux décisions du Conseil exécutif.
- xii. Les membres étaient préoccupés par le temps nécessaire à l'examen de chaque cas, le décrivant comme inutilement long et devrait être examiné en conséquence.
- xiii. Les membres étaient préoccupés par le faible niveau de dotation en personnel qui affecte la mise en œuvre des recommandations d'audit et les opérations de contrôle.
- xiv. Les membres ont également souligné la nécessité d'adopter une approche préventive plutôt qu'une gestion des conséquences, ce qui pourrait inclure un rappel régulier au personnel des exigences des Statut et du Règlement du

personnel, ainsi que le profilage des postes et des candidats lors du recrutement.

- xv. Les membres étaient également préoccupés par certaines des sanctions imposées aux fonctionnaires qui enfreignaient les règles. Les sanctions imposées dans certains cas d'inconduite ne reflètent pas la gravité de l'inconduite. Ils ont cité le cas où un employé qui était impliqué dans une activité frauduleuse qui a été arrêtée, n'a reçu qu'une lettre d'avertissement qui ne reflète pas l'inconduite commise.
- xvi. Les membres ont souligné la nécessité de former le personnel de manière éthique afin d'inculquer une culture d'intégrité et d'honnêteté au sein de la CUA et d'autres organes de l'UA afin que le personnel puisse observer les règles et règlements et vivre dans les limites de leurs salaires et autres conditions de service. Ils ont souligné que cela est particulièrement important lors du processus d'intégration et d'installation des nouvelles recrues. Cela devrait également inclure la signature du code d'éthique et de conduite.
- xvii. Les membres ont souligné la nécessité d'optimiser SAP afin d'assurer l'optimisation des ressources.
- xviii. Les membres s'inquiètent du fait que les pratiques courantes d'inconduite sont devenues la norme au sein de la Commission en raison du fait que les mêmes questions continuent de se reproduire pendant les délibérations. Ils ont cité le cas des billets non utilisés par lesquels la Commission continue de payer le coût des billets inutilisés.
- xix. Les Membres ont également recommandé que le point limite pour le suivi de la révision des Statut et du Règlement du personnel soit établi afin d'éviter d'avoir un assouplissement et d'attendre que la CUA lise le document de son propre chef et le soumette par la suite.
- xx. Les membres ont en outre souligné la nécessité de renforcer les contrôles internes au sein de la Commission en mettant en place des freins et contrepoids pour faire respecter le système de contrôle interne et sont convenus de renforcer le Cabinet de la vice-présidente, le Bureau du Directeur général, le Bureau du Conseiller Juridique, GRH, la Direction du service de soutien aux opérations et le BCI.
- xxi. Les membres ont félicité la vice-présidente pour le bon travail visant à assurer la mise en œuvre des recommandations et à diriger le personnel pour la mise en œuvre efficace des recommandations énumérées dans le rapport.
- xxii. Les membres ont également noté la nécessité de disposer d'un rapport complet à la fin du mois de décembre 2022, qui est la date limite, et ont exhorté toutes les directions concernées, telles que les Finances, les Affaires politiques, Paix et la Sécurité, les ressources humaines, le Bureau du Conseiller Juridique et le Bureau du Directeur général, à mettre en œuvre les recommandations en suspens et à apporter leur contribution à l'appui des

travaux du groupe de travail. Le rapport pourrait inclure des recommandations ou une demande de modification de certaines politiques, le cas échéant.

**121. En conclusion, le Sous-Comité a pris note du rapport et a formulé les recommandations suivantes :**

- i. La Commission devrait travailler en étroite collaboration avec le cabinet chargé d'auditer d'autres organes afin d'éviter les difficultés rencontrées avec le rapport de PwC.***
- ii. La Commission devrait modifier le rapport en fonction des lacunes relevées par les membres.***
- iii. La Commission devrait veiller à ce que des recouvrements soient effectués pour les 12 cas recensés dans le rapport d'audit juricomptable de PwC ainsi que pour les autres cas antérieurs notés conformément à la décision EX.CL/Dec.1126 (XXXIX) du Conseil exécutif.***
- iv. La Commission devrait accélérer le processus de révision des Statut et Règlement du personnel et veiller à ce qu'il soit adopté lors du sommet de janvier/février 2023.***
- v. La Commission devrait procéder à un audit complet pour couvrir les dossiers du personnel qui n'étaient pas couverts par PwC étant donné que la taille de l'échantillon pour l'audit judiciaire ne couvrait que 112 dossiers, et pour examiner la période 2019-2020 non couverte par la PWC sur tous les domaines d'audit requis conformément à la décision EX.CL/Dec.1107 (XXXVIII) du Conseil exécutif.***
- vi. La Commission devrait réduire la période de recouvrement de 10 ans accordée au personnel qui devait 82 702 dollars australiens et recouvrer les fonds pour les trois cas de fraude aux allocations scolaires identifiés dans le rapport.***
- vii. La Commission devrait étudier des mesures visant à raccourcir le temps nécessaire à l'examen de chaque cas dans le rapport.***
- viii. La Commission devrait élaborer une stratégie sur la manière d'accélérer les recrutements dans la nouvelle structure et la soumettre à l'examen des sous-comités compétents du COREP.***
- ix. La Commission devrait imposer des sanctions sévères au personnel qui enfreint les règles conformément aux cas en cause afin de refléter l'inconduite commise.***
- x. La Commission devrait élaborer des programmes de formation sur l'éthique, l'intégrité, la responsabilisation et la responsabilité et former le personnel afin d'inculquer une culture d'intégrité et d'honnêteté au sein de la CUA et d'autres organes de l'UA pour que le personnel puisse***

*observer les règles et règlements, et devrait également renforcer les processus d'intégration pour assurer l'intégrité du recrutement du personnel.*

- xi. La Commission devrait optimiser l'utilisation du SAP afin de garantir l'efficacité des rapports et l'optimisation des ressources.*
- xii. La Commission devrait renforcer l'efficacité des systèmes de contrôle interne en renforçant les principaux bureaux et directions chargés de ces contrôles, y compris le Cabinet de la vice-présidente, le Bureau du Directeur général, le Bureau du Conseiller Juridique, GRH, la Direction du service de soutien aux opérations et le BCI, conformément à la décision EX.CL/Dec.1126(XXXIX) point 56 v) du Conseil exécutif.*
- xiii. La Commission devrait veiller à la mise en œuvre intégrale des recommandations en suspens et présenter un rapport de mise en œuvre complet et complet au 31 décembre 2022, date limite conformément à la décision du Conseil exécutif, EX.CL/Dec.1126(XXXIX), paragraphe 56 iv).*

#### **CC. RÉUNION AVEC LE GROUPE DES PARTENAIRES (AUPG) DE L'UNION AFRICAINE SUR LES QUESTIONS LIÉES À L'AUDIT**

**122.** Le Président du Sous-Comité des questions d'audit a ouvert la réunion informelle avec le Groupe des partenaires de l'UA à Addis-Abeba en remerciant les Partenaires d'avoir pris le temps d'assister à la réunion et de leur soutien continu à l'Union africaine. Il a reconnu la présence des membres du Sous-comité des questions d'audit et de la personne qui préside les comités de coopération multilatérale et du représentant du président du Sous-comité de la supervision et de la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives.

**123.** Le Président a ensuite souligné que l'objectif de la réunion était d'examiner les préoccupations des partenaires de développement en ce qui concerne les questions d'audit, d'établissement de rapports et de contrôle interne qui ont un impact direct sur les contributions à l'UA et de délibérer sur les moyens possibles de résoudre les préoccupations soulevées par les responsables du développement de l'UA . .

**124.** La Présidente a en outre souligné les résultats de l'enquête menée par le Département des affaires européennes à la suite de la décision *EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), paragraphe 65 b), du Conseil exécutif, tels qu'ils ont été présentés au Sous-Comité, et les recommandations des Partenaires visant à renforcer l'appui.*

**125.** À la suite de la présentation, les parties de l'UA et des AUPG ont formulé des observations et demandé des éclaircissements comme résumé ci-dessous : -

- i. L'UA et l'AUPG ont souligné la nécessité de telles réunions tripartites afin d'aborder des questions d'intérêt commun afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.
- ii. Les partenaires au développement ont souligné l'importance d'une planification et d'un respect efficaces des accords de financement dans la production de rapports à la fois en temps opportun et en termes de gouvernance, ainsi que de transparence et de responsabilité, car ils doivent également rendre compte à leurs gouvernements.
- iii. Ils ont également soulevé des préoccupations quant à l'arrêt des programmes d'échanges techniques effectués précédemment, en particulier entre la CE et la CUA qui se sont arrêtés.
- iv. Les membres de l'UA ont assuré au Groupe des partenaires de l'Union africaine que la question de l'établissement de rapports et d'autres préoccupations feraient l'objet d'un suivi, car elle faisait partie du rôle de surveillance du COREP par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents.
- v. La CUA a assuré les États membres de l'UA et le Groupe des partenaires de l'Union africaine qu'elle prenait les questions au sérieux et qu'elle comblerait toutes les lacunes relevées, en particulier dans la planification et l'établissement de rapports.

**126. En conclusion, la réunion a pris note du dialogue et a tiré les conclusions suivantes :**

- i. Les réunions informelles trilatérales continueront à renforcer le partenariat de mobilisation des ressources.***
- ii. Les partenaires au développement se sont engagés à continuer à apporter leur soutien tant que l'UA respecterait ses obligations contractuelles et redéfinirait sa stratégie sur la manière de gérer les engagements des donateurs. En outre, une communication étroite et structurée entre l'UA et les partenaires au développement en termes de demandes de financement et de projets à financer devait être développée.***
- iii. L'UA a assuré les Partenaires de développement de son engagement total à améliorer ses relations avec les Donateurs.***
- iv. La direction de la CUA s'est engagée à répondre aux préoccupations des Partenaires en matière de rapports, d'échange d'informations et d'amélioration du niveau de dotation en personnel sur les programmes dans les départements.***
- v. La réunion a demandé à la CUA d'adhérer aux engagements contractuels basés sur les protocoles d'accord signés avec les***

*partenaires, y compris la soumission des rapports d'avancement, financiers et d'audit en assurant la qualité et le temps requis.*

## **VI. REMARQUES DE CLÔTURE**

**127.** Le Président du Sous-Comité a remercié les membres et la Commission d'avoir appuyé les travaux du Sous-Comité. Il a noté que le Sous-Comité avait beaucoup de travail, mais qu'il avait réussi à tout terminer et qu'il était prêt à soumettre le rapport avec le projet de décision du COREP.

**128.** Le Président a pris acte du travail de S.E. le Vice-Président, également observé par les membres, et a également pris note de l'engagement du Directeur général, qui était déterminé à coordonner le travail de toutes les directions dans le cadre de ses travaux et espérait que les audits ultérieurs montreraient les efforts des dirigeants en obtenant des résultats positifs et en réduisant les problèmes d'audit. S.E. a remercié les experts du sous-comité pour avoir efficacement facilité le travail du sous-comité en aidant à la révision et à l'édition des rapports. Il a également salué le soutien de S.E. l'Ambassadeur Amr Aljowaily, le conseiller stratégique de la vice-présidente, qui a toujours assisté aux réunions du sous-comité et contribué à fournir des informations.

**129.** Le président a également apprécié le travail des interprètes qui ont travaillé de longues heures, parfois sans pause, pour permettre au sous-comité d'achever ses travaux, ainsi que les responsables de la CUA, en particulier la directrice des Finances et la directrice des Ressources Humaines, et leurs équipes qui ont fourni des rapports et des contributions aux travaux du sous-comité.

**130.** Le Président a également remercié sincèrement l'équipe du BCI, dirigée par le Dr Regina Muzamai, qui a travaillé sans relâche pour faciliter le travail du sous-comité, et s'est joint aux membres du sous-comité pour apprécier l'engagement et le professionnalisme de l'équipe du BCI.

**131.** Le Président a également informé les membres que le rapport de la séance conjointe avec le Sous-comité de la supervision générale et de la coordination sur les questions budgétaires, financières et administratives et les experts du F15 serait soumis séparément, car il s'agissait d'une nouvelle politique en vertu des règles et règlements financiers révisés. Ledit rapport serait également présenté conjointement avec le coprésident et devait donc être séparé des travaux globaux du Sous-Comité.

**132.** La Présidente a en outre exhorté les membres et tous les participants à rester en sécurité alors que le taux d'infections par le virus COVID-19 avait commen.

**133.** Il a souhaité aux membres de réussir les prochaines réunions du COREP, du Conseil exécutif et de la Coordination semestrielle et a souhaité à tous de bonnes vacances à partir des réunions de juillet.



## PROJET

### DÉCISION SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

Doc. EX.CL/1343(XLI)

#### Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport du Sous-Comité du COREP sur les questions d'audit et, **APPROUVE** les recommandations qui y figurent.
2. **FÉLICITE** le Bureau du contrôle interne (BCI) pour son travail considérable et ses bonnes performances en matière de contrôle des questions d'audit dans l'ensemble de l'Union et demande au BCI de continuer à renforcer l'immunité institutionnelle de l'Organisation.

### SUR LES TERMES DE RÉFÉRENCE DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

3. **RAPPELLE** la décision *Ex.Dec.752(XXII)* du Conseil exécutif qui a approuvé le mandat et les travaux du Sous-Comité du COREP sur les questions d'audit et **FÉLICITE** le sous-comité pour avoir évalué ses propres travaux sur la base de ce mandat.
4. **ENCOURAGE** le Sous-Comité sur les questions d'audit à revoir son mandat en fonction du mandat supplémentaire qui lui a été confié dans le cadre de ses travaux, conformément aux Règles et règlements financiers révisés.
5. **ENCOURAGE** le Président du Sous-Comité à communiquer avec les Doyens Régionaux Respectifs pour remplacer les membres lorsque leurs sièges deviennent vacants conformément aux exigences du Mandat du Sous-Comité.
6. **ORDONNE** à la Commission d'aider le Sous-comité à s'acquitter de son mandat conformément aux règles et règlements financiers et aux directives données par les décisions du Conseil exécutif. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1097(XXXVII) paragraphe 70, la retraite et demande à la Commission d'organiser une retraite pour les membres du Sous-comité en Octobre 2022 afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

### SUR LE BRIEFING SUR LES RÈGLES ET RÈGLEMENTS FINANCIERS (2022) ET LE STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL (2010)

7. **PREND NOTE** des présentations et **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** quant aux retards dans la finalisation de la révision du Statut et du Règlement du personnel.
8. **EXPRIME EN OUTRE SA PRÉOCCUPATION** quant aux différents articles du statut et du règlement du personnel dont la mise en œuvre présente des difficultés et des risques élevés pour l'Union et **APPELLE** la CUA à achever d'urgence

l'exercice d'examen, tel qu'envisagé dans la décision 1144 du Conseil exécutif, des propositions relatives à certains droits dans le projet de révision du Statut et Règlement du personnel.

9. **CHARGE** la CUA les organes et institutions de l'UA d'adhérer aux règles et règlements de l'UA.
10. **RÉITÈRE** que des mesures disciplinaires et punitives devraient être prises à l'encontre du personnel et des autres fonctionnaires dont les conclusions d'audit sont négatives en raison de la violation des règles, et que ceux qui ont quitté l'Organisation avec des dettes non réglées devraient être poursuivis au point d'impliquer les États membres et d'autres organisations internationales sœurs similaires où ils se sont rendus afin de recouvrer les ressources de l'Union africaine, conformément à la décision 1126 du Conseil Exécutif, paragraphes 56 (iii), 58 et 59,
11. **EXHORTE** la Commission de mettre à la disposition des Etats membres les rapports trimestriels sur les quotas du personnel et de leur faire connaître en temps utile les publications relatives aux emplois.
12. **EXHORTE EN OUTRE** les États membres à s'acquitter de leurs contributions à temps pour assurer un financement adéquat des budgets annuels de l'Union, conformément aux règles et règlements financiers de l'UA.

#### **SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE (BCI) POUR L'ANNÉE 2021**

13. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** le Bureau du contrôle interne d'avoir produit un rapport annuel complet sur le rendement de ses activités.
14. **ORDONNE** au Bureau du contrôle interne d'inclure toutes les informations pertinentes sur les principales conclusions d'audit relatives aux faiblesses du contrôle interne constatées chaque année dans l'utilisation des ressources de l'Union.
15. **ORDONNE** au Bureau du contrôle interne pour qu'il apporte une assistance technique afin de permettre aux départements de la CUA d'effectuer un auto-audit par l'intermédiaire de leur propre personnel dans le cadre de la structure actuelle.

#### **SUR LA GOUVERNANCE, LA GESTION DES RISQUES ET LES CONTRÔLES INTERNES**

16. **DEMANDE** au sous-comité du COREP sur les accords de siège et d'accueil de s'attaquer aux questions en suspens concernant les résultats d'audit relatifs à l'inexistence/expiration des accords d'accueil et aux questions de TVA.
17. **EXHORTE** la CUA à finaliser et à présenter la politique de trésorerie et d'investissement afin de garantir la bonne gestion des ressources de l'UA.

18. **NOTE AVEC GRAVE PREOCCUPATION** diverses erreurs et retards dans les rapprochements bancaires et **ORDONNE** à la Direction des finances de mettre en place une politique de rapprochement bancaire pour garantir que des rapprochements appropriés et opportuns soient effectués, et **ORDONNE EN OUTRE** à la CUA d'appliquer les mesures disciplinaires appropriées aux membres du personnel qui n'effectuent pas correctement les rapprochements bancaires.
19. **NOTE ÉGALEMENT AVEC PRÉOCCUPATION** le nombre considérable de billets d'avion inutilisés et les montants encourus par la CUA en conséquence et **CHARGE** la CUA d'élaborer une politique globale pour traiter cette question et de faire rapport au prochain Conseil exécutif en Février 2023.
20. **EXPRIME** sa préoccupation concernant les paiements anticipés en souffrance aux fournisseurs depuis longtemps et la faiblesse du processus de passation des marchés pour payer et les cas de doubles paiements et **DEMANDE EN OUTRE** au Conseil des Auditeurs Externes de procéder à un audit d'investigation complet et approfondi sur les politiques de passation des marchés dans l'ensemble de l'Union, les processus de paiement et tous les acomptes impayés aux fournisseurs.
21. **PREND NOTE** de la nature récurrente des constatations relatives au non-recouvrement des avances de salaire et de voyage versées au personnel, ainsi que des avances et des prêts, ainsi que la remise en question de l'ensemble du processus et de l'admissibilité des membres du personnel à bénéficier de ces avantages, et **DEMANDE** au Conseil des Auditeurs Externes de mener une enquête sur l'état de tous les montants non recouverts et sur la solidité des processus en vue de prendre des mesures disciplinaires supplémentaires, le cas échéant.

**SUR LA MATRICE DE MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU  
CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE D'AUDIT (à mettre à jour en fonction des  
résultats de la réunion du 22 juillet)**

22. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** le Sous-Comité sur les questions d'audit d'avoir suivi la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif découlant de ses travaux.
23. **EXPRIME** sa préoccupation concernant le retard dans la mise en œuvre des décisions d'audit ainsi que les réponses tardives de la CUA et des organes et **ORDONNE** à la CUA et aux organes de fournir une mise à jour trimestrielle sur la mise en œuvre des décisions du Conseil Exécutif relatives aux questions d'audit et sur les défis auxquels ils sont confrontés à cet égard.
24. **EXHORTE** la CUA et les autres organes de l'UA à mettre en œuvre toutes les décisions du Conseil exécutif dans a temps et conformément aux délais impartis.

**LE RAPPORT DU BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE (BCI) SUR LA  
PERFORMANCE BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2021 POUR LES ORGANES DE  
L'UA (CAFDHP, CCUAC, ZLECAF, AUDA-NEPAD, ECOSOCC,  
PAP, CADHP, MAEP, CDC & CUA)**

25. **PREND NOTE** des rapports et **ORDONNE** à tous les organes de l'UA de mettre pleinement en œuvre les recommandations contenues dans leurs rapports d'audit interne individuels sur la performance budgétaire pour l'année 2021 et les commentaires des États membres.
26. **EXPRIME** ses préoccupations quant au faible taux de mise en œuvre des programmes dans la plupart des organes et **APPELLE** tous les gestionnaires à veiller à ce que la mise en œuvre des programmes soit améliorée.
27. **RAPPELLE** la décision 1143 paragraphe 18 (iii) du Conseil exécutif et **ORDONNE** à la CUA et aux organes de planifier de manière réaliste afin d'éviter un faible taux d'exécution et la réduction de leurs plafonds budgétaires respectifs qui en résulterait, et **RÉITÈRE** qu'un seuil minimum de taux d'exécution devrait être établi et soumis à l'examen du Sous-comité sur la supervision générale et de coordination des questions budgétaires, financières et administratives, afin d'empêcher les départements de faire des propositions budgétaires élevées et d'aligner les propositions budgétaires sur les capacités et les ressources humaines disponibles.
28. **DEMANDE** à la CUA d'harmoniser les rapports d'audit interne sur la performance budgétaire entre tous les organes de l'UA et d'inclure toutes les informations pertinentes lorsqu'il rend compte de la performance budgétaire.
29. **RAPPELLE** les numéros de référence des décisions du Conseil exécutif; *EX.CL/Dec 815 (XXX); EX.CL/Dec.1031 (XXXIV) paragraphe 11; 1057 (XXXV) paragraphe 39 (b & h); 1069 (XXXV) paragraphes 10, 11, 12; EX.CL/Dec.1071 (XXXV) paragraphe 9; EX.CL/Dec. 1073 (XXXVI) paragraphe 40; EX.CL/Dec. 1097 (XXXVII) paragraphe 18 et EX.CL/Dec.1143 (XL) paragraphe 18 et **RÉITÈRE** que tous les départements au sein de la CUA et les organes qui ne soumettent pas leurs rapports dans AMERT comme requis ne devraient pas avoir leurs propositions budgétaires considéré pour approbation.*
30. **RAPPELLE** le paragraphe 66 iii) de la décision EX.CL/Dec.1073 (XXXVI) et le paragraphe 39 b) de la décision X.CL/Dec.1057(XXXV) qui ordonnaient que le déblocage et l'allocation du budget soient proportionnels aux résultats obtenus conformément aux règles d'or de l'UA en matière de budgétisation et à un taux moyen d'exécution budgétaire des trois années précédentes ainsi qu'à l'exécution taux de recommandations d'audit.
31. **EXHORTE** la CUA et les organes à veiller à ce que les rapports d'exécution budgétaire reflètent l'impact des programmes.

32. **EXHORTE EN OUTRE** la CUA à mettre en place une stratégie efficace pour engager les partenaires ayant des niveaux de financement faibles par rapport aux engagements pris afin d'éviter les budgets présentant des déficits de financement conformément à la règle d'or numéro deux (2),
33. **RAPPELLE** le *paragraphe 18(iv) de la décision EX.CL/Dec.1143(XL)* et **EXHORTE** la CUA à améliorer le système AMERT et **ORDONNE** à tous les organes de l'UA de commencer à utiliser le système AMERT pour une planification, un suivi, une évaluation et un rapport efficaces sur la performance des projets et d'éviter d'utiliser les systèmes manuels.
34. **CHARGE EN OUTRE** la direction de l'UA de traiter les questions relatives à l'établissement de rapports de manière exhaustive afin de répondre aux préoccupations des États membres et des partenaires et de soumettre un rapport à cet égard au sous-comité d'ici novembre 2022.
35. **EXPRIME** sa grande préoccupation quant aux défis liés à la dotation en personnel de tous les organes et départements de l'UA et leur impact sur les taux de mise en œuvre et **ORDONNE** à la CUA d'élaborer une stratégie globale sur la façon de résoudre ce problème.
36. **SE FÉLICITE ÉGALEMENT** des consultations informelles trilatérales menées par les membres du sous-comité, de la CUA et des partenaires pour traiter des questions liées à l'audit et **ENCOURAGE** la poursuite des engagements informels avec les partenaires.

#### **SUR LE RAPPORT INITIAL SUR L'AUDIT JURICOMPTABLE ET L'AUDIT DE PERFORMANCE DES AUTRES ORGANES DE L'UA**

37. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** le Sous-Comité sur les questions d'audit d'avoir assuré le suivi de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur l'audit juricomptable et l'audit de performance des autres organes de l'UA.
38. **EXPRIME** ses préoccupations quant aux retards dans le processus d'approvisionnement et la sélection du cabinet et **FÉLICITE** Lochan & Co. Pour avoir remporté l'appel d'offres.
39. **EXPRIME ses** préoccupations quant aux défis auxquels le cabinet d'audit est confronté et **ORDONNE** à tous les organes de l'UA concernés de coopérer avec le cabinet d'audit, en particulier la fourniture de documents.

#### **SUR LA MATRICE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT AU 31 DÉCEMBRE 2021**

40. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** divers gestionnaires pour les efforts déployés dans la mise en œuvre des recommandations antérieures en matière d'audit interne.

41. **EXHORTE** le BCI de *poursuivre le suivi périodique en conséquence.*
42. **CHARGE** les départements et organes de la CUA qui ont de faibles taux de mise en œuvre des recommandations de l'Audit de les mettre en œuvre sans plus tarder, et d'informer les membres du Sous-comité des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre afin de les aborder en temps opportun
43. **ORDONNE** que le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre devrait souligner l'importance des décisions du Conseil Exécutif sur les questions d'audit dans les futures mises à jour.
44. **CHARGE EN OUTRE** la CUA de consolider tous les types de recommandations d'audit (interne/externe/juricomptable) dans une matrice en utilisant la matrice des décisions d'audit comme base.

**SUR LES RAPPORTS DE CERTIFICATION DU BCI SUR LE FONDS DE RÉSERVE  
ET D'AUTRES FONDS (FONDS DE MAINTENANCE, FONDS DE ROULEMENT,  
FONDS POUR LA PAIX ET LE FONDS POUR LES COÛTS ADMINISTRATIFS)**

45. **PREND NOTE** du rapport et **APPELLE** à la CUA de mettre en place des systèmes efficaces de gestion prudente de la Réserve, du Fonds de maintenance de l'UA, du Fonds de roulement, du Fonds pour la paix et du Fonds pour les coûts d'administration, conformément aux Règles et Règlements financiers de l'UA, et **ORDONNE** en outre ce qui suit : -
  - i. Les comptes des fonds doivent faire l'objet d'examens et de rapprochements mensuels réguliers afin de garantir le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière et d'assurer une gestion efficace des fonds.
  - ii. Les décisions prises par le Conseil exécutif concernant la création et le maintien des fonds spéciaux devraient être suivies dans la gestion des fonds.

**SUR LE RAPPORT D'ETAPE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE  
L'UA (CUA) AU CONSEIL EXÉCUTIF PAR L'INTERMÉDIAIRE DU COMITÉ  
DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP) SUR LA MISE EN ŒUVRE  
DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT JURICOMPTABLE ET DE  
PERFORMANCE DE PWC SUR LA CUA**

46. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** la direction de la CUA pour le rapport complet présenté sur les mesures supplémentaires prises pour mettre en œuvre des recommandations de l'audit Juricomptable de PWC et les mesures prises pour améliorer le travail du Comité de responsabilité interne (IAC).
47. **CHARGE** le Président de la Commission d'améliorer la mise en œuvre des recommandations d'audit contenues dans le rapport et d'explorer des mesures pour raccourcir le temps nécessaire à l'examen de chaque cas dans le rapport dans le cadre des dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'UA.

48. **RAPPELLE** les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1126(XXXIX) et EX.CL/Dec.1031 (XXXIV), et **ORDONNE** la CUA de veiller à ce que les recouvrements soient effectués sur tous les cas pour lesquels des pertes financières ont été identifiées dans le rapport d'Audit Juricomptable de PwC ainsi que sur les autres cas antérieurs en temps opportun.
49. **ORDONNE ÉGALEMENT** à la CUA de réduire la période de recouvrement de 10 ans accordée au personnel qui devait à l'Union un montant de 82 702 dollars américains.
50. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif référencée EX.CL/Dec.1107 (XXXVIII), paragraphe 76 c, dans laquelle il était demandé "d'effectuer un audit complet pour couvrir les dossiers du personnel qui n'ont pas été couverts par PwC, étant donné que la taille de l'échantillon pour l'audit juricomptable n'a porté que sur 112 dossiers, et également d'examiner la période 2019-2020 non couverte par PwC dans tous les domaines nécessitant un audit", et **PREND NOTE** de l'objectivité dont fait preuve le Bureau de contrôle interne pour examiner les dossiers du personnel de son propre personnel et **DEMANDE** au Comité des commissaires aux comptes de mener cette enquête conformément à l'article 89 e) des règles et règlements financiers.
51. **ORDONNE** à la CUA d'imposer des sanctions sévères à l'encontre du personnel qui enfreint les règles, en fonction du délit commis, afin de refléter la faute commise, de renforcer les processus d'intégration et d'élaborer des cadres éthiques et de responsabilité ainsi que des programmes de formation pour développer une culture d'intégrité et d'honnêteté au sein de la CUA et des autres organes de l'UA.
52. **RAPPELLE** les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1126(XXXIX)(vi), EX.CL/Dec.1057 (XXXV) paragraphe 32(vii) et EX.CL/Dec.1143(XL)paragraphe 18 (iv) et **CHARGE** la CUA d'optimiser l'utilisation du SAP pour un contrôle budgétaire, une gestion financière et des rapports efficaces afin de garantir l'optimisation des ressources.
53. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1126(XXXIX) paragraphe 56 (v) et **CHARGE** la CUA de renforcer l'efficacité des systèmes de contrôle interne en renforçant et en priorisant le recrutement pour les principaux bureaux et directions en charge de ces contrôles, y compris le Cabinet de la vice-présidente, le Bureau du Directeur général, le Bureau du Conseiller Juridique, GRH, la Direction du service de soutien aux opérations et le BCI.
54. **RAPPELLE ÉGALEMENT** *les décisions du Conseil Exécutif EX.CL/Dec 1057 (XXXV) sur le Plan de transition et EX.CL/Dec.1143(XL) et le paragraphe 22 et* **ORDONNE** *à la CUA d'élaborer une stratégie sur la manière d'accélérer les recrutements dans la nouvelle structure et de la soumettre pour examen aux sous-comités du COREP concernés avant Octobre 2022.*

55. **RAPPELLE EN OUTRE** les décisions du Conseil exécutif EX.CL/Dec.1031(XXXIV) paragraphe 26 et EX.CL/Dec.1097(XXXVII) et **ORDONNE** la CUA d'accélérer le processus de révision du Statut et Règlement du personnel et de veiller à ce qu'il soit adopté lors du sommet de février 2023. La révision du Statut et Règlement du personnel devrait également aborder les questions liées à la responsabilité et au recouvrement des fonds détournés par toutes les catégories de personnel et les fonctionnaires élus.
56. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec 1107(XXXVIII), paragraphe 79, et **ORDONNE** à la CUA de travailler en étroite collaboration avec le cabinet d'Audit Juricomptable désigné pour auditer les autres Organes afin d'éviter les difficultés rencontrées avec les résultats du rapport PwC.
57. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision du Conseil exécutif, EX.CL/Dec.1126(XXXIX) paragraphe 56 (iv) et **ORDONNE** à la CUA d'assurer la mise en œuvre complète des recommandations en suspens et de soumettre un rapport de mise en œuvre complet et détaillé au 31 décembre 2022, qui est la date limite.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2022-06-20

# Report of the Sub-Committee on Audit Matters

African Union

DCMP

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10414>

*Downloaded from African Union Common Repository*